



Municipalité de
Lavey-Morcles

PRÉAVIS MUNICIPAL

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2017



Lavey, le 28 mars 2018

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
Autorités	5
Conseil communal	5
<i>Bureau du Conseil</i>	5
<i>Préavis 2017</i>	6
<i>Votations</i>	7
Municipalité.....	10
<i>Organisation 2017</i>	10
<i>Séances</i>	11
<i>Réunions des syndicis</i>	11
<i>Délégation de compétences</i>	12
<i>Collaboration régionale</i>	13
<i>Relations avec la Préfecture</i>	13
<i>Relations avec l'armée</i>	13
<i>Commissions de la Municipalité</i>	14
<i>Réception – cérémonie civique</i>	15
<i>Réception – nouveaux habitants</i>	15
<i>Bourgeoisie</i>	15
Administration	16
Service du personnel	16
Affaires culturelles et loisirs.....	17
Sociétés locales.....	17
Tourisme	18
Le couvert villageois	18
Taxe de séjour.....	19
Site internet.....	20
Taxe sur les divertissements.....	20
FINANCES	21
Comptabilité générale	21
Budget.....	21
Marge d'autofinancement.....	22
Bénéfice	22
Liquidités.....	23
Endettement.....	23
Endettement par habitant	24
Investissements et ouvrages réalisés de 2013 à 2017.....	24
Péréquation financière	25
DOMAINES ET BÂTIMENTS	26
Forêts	26
Dégâts aux forêts.....	26
Marché des bois.....	26
Exploitation en 2017.....	27
Sylviculture et plantations	27
Subventions	27
LPNMS (loi sur la protection de la nature des monuments et des sites).....	28
Gestion des forêts de Lavey-Morcles	28
Synthèse financière des travaux forestiers.....	28
<i>Chalets</i>	29
<i>Chemins pédestres</i>	30
<i>Concept Bois-Noir</i>	30

Bâtiments	31
<i>Salle polyvalente</i>	31
<i>Collège</i>	32
Travaux	32
Service de l'urbanisme	32
Décision Zone réservée	32
Police des constructions	34
<i>Synthèse des constructions</i> :	34
Travaux et aménagement du territoire	35
<i>Mise en place d'un Système d'Information du Territoire (SIT)</i>	35
Routes	36
Fermeture de la Route de Morcles (avalanche)	36
Parcs, promenades et cimetière	37
Ordures ménagères et décharges	37
Gestion des déchets	37
<i>Frais et recettes pour l'année 2017 (ordures ménagères et déchèterie)</i>	38
<i>Évolution des coûts et des recettes</i>	39
Ordures ménagères	40
Ramassage communal	40
Récupération à la STEP	40
Évolution des quantités acheminées à la SATOM	41
Récupération du verre	41
Récupération du papier	41
Réseau d'égouts et épuration	41
STEP de Lavey-Saint-Maurice SA	41
<i>Énergie</i>	42
<i>Les débits</i>	43
<i>Débits et pluie 2017 par mois</i>	43
Place de compostage	44
<i>Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)</i>	44
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	45
Écoles	45
Effectifs et personnel (année scolaire 2017/2018)	45
Paroisses et Cultes	46
POLICE	47
Police	47
Signalisation routière	48
Contrôle des habitants	49
Situation de la commune au 31 décembre 2017	49
Service du feu	50
Protection Civile	51
Service social	52
ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'en-haut	52
<i>Intégration</i>	54
SERVICES INDUSTRIELS	55
Service des eaux	55
Analyses d'eau	55

Éclairage public.....	55
CONCLUSION	56
DÉCISION	56

Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'année 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités

Conseil communal

Bureau du Conseil

En 2017, le bureau du Conseil communal se présentait comme suit :

1^{er} semestre

Président	M. Claude Rouge
1 ^{er} vice-président	M. Alexander Baran
2 ^e vice-président	M. Pierrick Ansermet
Scrutateurs	Mme Thérèse Défago M. Christophe Echenard
Scrutateurs suppléants	M. Christian Clerc M. Serge Bochatay
Secrétaire	Mme Emilie Gétaz
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

2^e semestre

Président	M. Alexander Baran
1 ^{er} vice-président	M. Pierrick Ansermet
2 ^e vice-président	Mme Camille Pignat
Scrutateurs	Mme Kelly Viret M. Serge Bochatay
Scrutateurs suppléants	M. Christian Clerc M. Johan Wyder
Secrétaire	Mme Emilie Gétaz
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

Préavis 2017

Le Conseil communal a tenu **4 (3)*** séances et a traité les objets suivants :

30 mars

- Accepté le préavis No 01/2017 du 25 janvier 2017 concernant la rénovation des églises (modifiant le préavis No 09/2013).
- Accepté le préavis No 03/2017 du 24 janvier 2017 concernant la mise en œuvre des PGEE/PDDE pour le quartier des Borbeux.
- Accepté le préavis No 04/2017 du 15 février 2017 concernant l'adduction en eau de Lavey-les-Bains.

22 juin

- Accepté le préavis No 07/2017 du 13 mars 2017 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016.
- Accepté le préavis No 11/2017 du 10 mai 2017 concernant la réfection du mur de soutènement No 129 à Morcles.
- Accepté le préavis No 12/2017 du 11 mai 2017 concernant le crédit de construction d'une caserne pour le SDIS des Fortifications.

29 septembre

- Accepté le préavis No 09/2017 du 18 août 2017 concernant la fixation des indemnités des autorités pour la fin de la législature 2016-2021.
- Accepté le préavis No 13/2017 du 27 juillet 2017 concernant la réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux.

14 décembre

- Accepté le préavis No 06/2017 du 21 octobre 2017 concernant le règlement sur les transports scolaires.
- Accepté le préavis No 10/2017 du 31 octobre 2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018.

L'année 2017 a été riche en travaux de construction à l'image des travaux de réfection des églises, principalement le Temple et ceux d'un mur à Morcles. La mise en œuvre des PGEE/PDEE, travaux de mise en séparatif, pour le quartier des Borbeux est une suite logique des travaux similaires réalisés à la Route du Stand et à Plambuit. La gestion et la supervision d'un tel chantier, requiert beaucoup de disponibilités pour la Municipalité, particulièrement pour le municipal en charge du dicastère.

** entre parenthèses = chiffres de l'année 2016*

Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 3 (5) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

12 février : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération ?

Objet 2 :

Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération ?

Objet 3 :

Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III) ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>			
électeurs inscrits	609	609	609
bulletins rentrés	257	257	257
blancs (-)	4	5	15
nuls (-)	0	0	0
valables	253	252	242
oui	157	170	104
non	96	82	138
taux participation	42.20%	42.20%	42.20%
<i>Canton de Vaud</i>			
oui	153'704	152'719	103'873
non	57'330	52'927	98'554
taux participation	48.71%	48.66%	48.59%
	Accepté	Accepté	Accepté

12 février : Votation cantonale

Objets

Objet 1 :

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif

Question :

Acceptez-vous la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) ?

Bulletins

Objet 1

Commune de Lavey-Morcles

électeurs inscrits	609
bulletins rentrés	247
blancs (-)	6
nuls (-)	0
valables	241
oui	114
non	127
taux participation	40.56%

Canton de Vaud

oui	108'040
non	86'635
taux participation	48.45%

Accepté

21 mai : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Loi sur l'énergie

Question :

Acceptez-vous la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne) ?

Bulletins

Objet 1

Commune de Lavey-Morcles

électeurs inscrits	597
bulletins rentrés	250
blancs (-)	2
nuls (-)	0
valables	248
oui	151
non	97
taux participation	41.88%

Canton de Vaud

oui	137'471
non	49'510
taux participation	43.11%

Accepté

24 septembre : votation fédérale

Objets

Objet 1 :

Pour la sécurité alimentaire

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », qui a été retirée) ?

Objet 2 :

Financement additionnel de l'AVS

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée ?

Objet 3 :

Prévoyance vieillesse 2020

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 ?

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>			
électeurs inscrits	598	598	598
bulletins rentrés	259	259	259
blancs (-)	3	5	5
nuls (-)	1	0	1
valables	255	254	253
oui	234	117	118
non	21	137	135
taux participation	43.31%	43.31%	43.31%
<i>Canton de Vaud</i>			
oui	182'877	102'638	96'586
non	15'832	94'517	100'071
taux participation	45.79%	45.79%	45.79%
	Accepté	Accepté	Refusé

Municipalité

Organisation 2017

Syndic Yvan Ponnaz
Vice-Syndique Sonia Rihs

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Finances Ressources humaines Tourisme Chauffage à distance	<i>Yvan Ponnaz</i>	<i>Sonia Rihs</i>
Travaux Éclairage public Police des constructions Terrains – Domaines Défense incendie	<i>Dominique Morisod</i>	<i>Olivier Chesaux</i>
Forêts Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Protection civile Armée – Place d'armes	<i>Olivier Chesaux</i>	<i>Mario Da Silva</i>
Instruction publique Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Sécurité sociale Police	<i>Sonia Rihs</i>	<i>Yvan Ponnaz</i>
Service des eaux Routes Voirie Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP déchetterie compostage Signalisation routière	<i>Mario Da Silva</i>	<i>Dominique Morisod</i>

En 2017, la vice-syndicature a été assurée par Mme Rihs, la Municipalité ayant choisi d'instaurer un tournus chaque année. Les dicastères restent inchangés.

Séances

Les séances ordinaires de la Municipalité se sont tenues, comme précédemment, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 27 fois (25). De nombreuses séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis et traiter d'objets spécifiques, comme le plan général d'affectation ou l'aménagement urbain.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 10 (6) préavis. Le Syndic et les Municipaux ont par ailleurs pris part à de nombreuses manifestations, séances d'information, entretiens, séances de commissions, etc.

Les Municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter de dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

Réunions des syndics

M. le Syndic a pris part à 4 séances. Ces séances, qui ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district, facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales au sein du district. Le 22 mars 2017, c'était au tour de Lavey-Morcles d'accueillir les syndics du district sous la présidence de Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète. Après la séance, la Municipalité in corpore a rejoint les syndics pour partager le verre de l'amitié.

Ci-dessous les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Radio Chablais – Conseil d'administration
- Aigle Région – fonds d'étude pour les infrastructures (Frédéric Borloz)
- Présentation par l'ARASAPE
- Présentation de la division Hors Zone à bâtir – MM. Richard R. Hollenweger, Vincent Pitteloud, Elian Guinnard
- Présentation projet EVAM
- Informations de la Préfecture
- Présentation de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du DIRH – Entrée en vigueur au 01.01.2018 de la loi modifiant celle du 20.06.2006 sur l'accueil de jour des enfants
- Associations intercommunales
- Aigle Région informations par M. le Président Christophe LANZ

Délégation de compétences

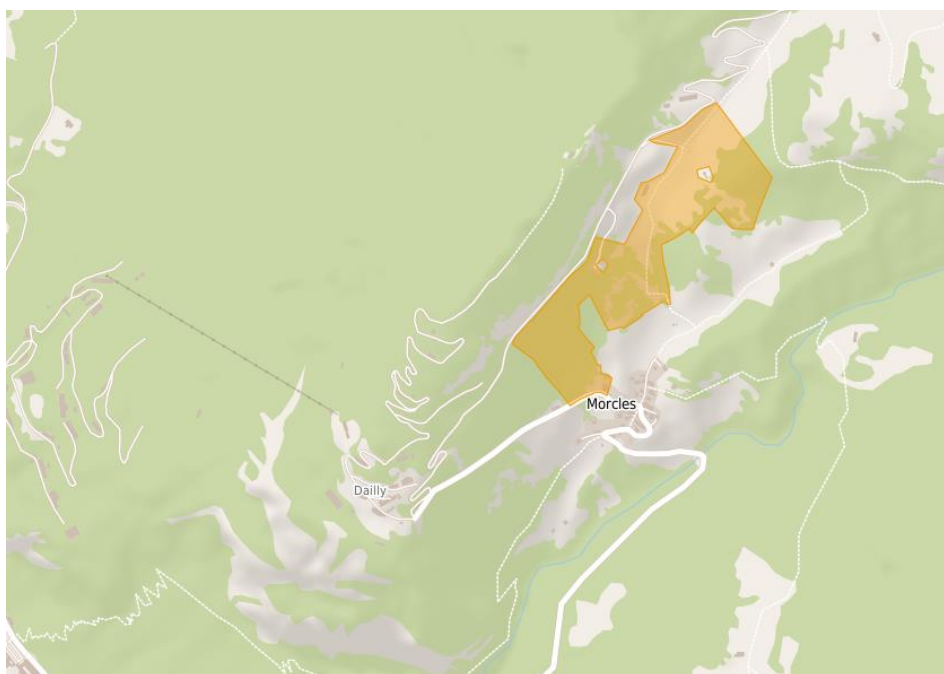
A chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la Municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du Conseil communal, et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le Conseil communal délègue à la Municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider
- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La Municipalité a eu recours à la délégation de compétences pour les transferts immobiliers et les servitudes à 1 reprise en 2017 :



- pour la radiation du DDP ID 001-1998/004240 "WC Croix de Javerne" inscrit le 23 mars 1921 en faveur de la Confédération sur la parcelle No 260

L'autorisation de plaider a été utilisée à deux reprises en 2017, en raison de deux décisions de la Municipalité qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal administratif. L'une pour contester la délivrance d'un permis de construire et l'autre pour le refus de délivrance d'un permis de construire. Le Tribunal a suivi le choix de la Municipalité pour les deux cas. Aucune dépense exceptionnelle n'a été réalisée durant l'année.

Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchèterie St-Maurice
- Protection civile du District d'Aigle
- Aigle Région
- Chablais Région
- Service de défense contre l'incendie St-Maurice
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE) Bex
- Inspectorat des chantiers (Aigle)
- Service technique (Bex)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Ecoles (Saint-Maurice)

Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance est exercé par le Préfet. Cette année, la dernière inspection s'est déroulée le lundi 20 octobre 2017, en présence de Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète. Madame la Préfète a vérifié les registres, les comptes et la bonne tenue de l'administration. Cette réunion annuelle permet d'aborder des questions pouvant survenir entre le Canton et la Municipalité. La Préfecture est très souvent sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application.

Relations avec l'armée

Le nouveau plan de stationnement de l'armée, comprenant l'abandon de la place d'armes de Saint-Maurice – Lavey et donc la mise à disposition des sites de Dailly et de Savatan, a connu une étape tangible avec la fin officielle des écoles de recrue Infra/QG35 en date du 24 novembre 2017.

Suite à cette fermeture, l'armée a stoppé du jour au lendemain et sans préavis le déneigement de la route depuis Morcles. A court terme, la Municipalité s'est attachée à permettre la poursuite des activités du ski-club au chalet des Martinaux. Dans un premier temps, elle a mis en demeure l'armée de respecter les conventions existantes et de procéder au déneigement. Cette démarche étant restée sans effet, elle a mandaté l'entreprise Ansermet SA pour procéder au déneigement, avec l'intention d'en recouvrir les coûts auprès de la Confédération.

La Municipalité ne peut que déplorer ce manque d'anticipation de l'armée car en dehors de ce litige, aucune discussion concrète n'a encore été ouverte sur les différents problèmes à traiter en vue de l'abandon de la place d'armes. Les points ouverts sont nombreux, notamment :

- Approvisionnement en eau de la Commune qui transite par les installations de l'armée
- Sort des infrastructures existantes
- Sort des conventions existantes
- Assainissement des terrains abandonnés
- Légalisation des constructions militaires avec les contraintes de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (quotas)

Il est évident que les tractations qui ont lieu entre le canton et la Confédération – auxquelles la commune n'est pas associée - en vue de la reprise totale ou partielle des sites à l'usage de l'académie de Police et/ou d'autres activités du canton de Vaud ne permettent pour l'instant pas de dégager une vision claire pour l'avenir des sites.

Commissions de la Municipalité

Commission du feu

En attendant la constitution juridique d'un corps de sapeurs-pompiers Lavey-Morcles / Saint-Maurice, la commission du feu est représentée par le comité de direction du nouveau SDIS.

Ce comité est composé de :

- Un membre de l'ECA (VD)
- Un membre de l'OCF (VS)
- M. Dominique Morisod, Municipal à Lavey-Morcles
- Mme Gladys Siegfried, Conseillère communale à Saint-Maurice
- M. Alain Pasche, commandant
- M. Michaël Daves, rempl. du commandant

Elle se charge essentiellement de la gestion du corps des sapeurs-pompiers et conduit à la fusion entre les corps des deux communes.

Commission de police

- Yvan Ponnaz, président
- Sonia Rihs, membre
- Olivier Chesaux, membre
- Mentor Citaku, secrétaire

La commission s'est réunie 2 fois en 2017, pour dresser des ordonnances pénales.

Elle est l'autorité compétente en matière de contravention selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation contestées dans les 30 jours, défense publique (stationnement terrain privé), infractions au règlement de police).

Celle-ci est également en charge de traiter des différents recours formulés suite aux contraventions infligées par notre auxiliaire de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la Municipalité restant sur une ligne de fermeté.

Commission de la salubrité et contrôle des constructions

- Dominique Morisod, président
- Karim Sahraoui, service technique
- Mentor Citaku, secrétaire
- D^r Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions est en charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux, et des diverses lois et directives cantonales
- Préavis à l'intention de la Municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'une habitation insalubre en dénonçant le propriétaire.

Réception – cérémonie civique

Le 27 janvier a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 1999. Ont été conviés à cette rencontre :

Clerc Damien
Da Campo Laura
Heer Cindy
Mayor Seo
Rouge Alexandre

Ils ont tous répondu présent.

Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la Commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer. Cette année, 15 personnes, sur un total de 71 invitations, ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectif de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

Bourgeoisie

En 2017, une candidate a obtenu la bourgeoisie de Lavey-Morcles. Il s'agit de :

- Mme Ana Oliveira

Pour information :

Naturalisation

Dès le 1^{er} janvier 2018, la procédure de naturalisation va subir quelques changements :

- Seul les détenteurs d'un permis C pourront faire la demande de naturalisation
- L'obligation d'habiter sur le territoire suisse passera de 12 à 10 ans
- Les connaissances de la langue française devront être certifiées par des tests écrits et oraux
- Le demandeur ne devra pas avoir perçu d'aide sociale durant les 3 dernières années
- En cas de déménagement, une nouvelle procédure devra être entamée
- Les demandes pour la famille ne seront plus possibles, il faudra présenter une demande par adulte

Administration

Service du personnel

L'administration communale a eu le plaisir d'accueillir, dès le mois d'août, Madame Florinda Zumberi en qualité de stagiaire de maturité professionnelle commerciale (MPC). Elle succède à Madame Mélanie Ginier qui a terminé son stage au mois d'août 2017 et a obtenu sa maturité professionnelle commerciale.

Le personnel de l'administration suit régulièrement des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles et de mise à jour des programmes communaux et cantonaux.

La Municipalité se réjouit de l'obtention par Mme Alexandra Sierro, assistante d'administration, d'un Bachelor of Science HES SO en Economie d'entreprise, à l'issue de 4 années d'étude, en emploi, auprès de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale à Sierre.

Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Comme chaque année, notre Autorité remercie chaleureusement les sociétés locales pour leur participation à l'animation du village et leur engagement pour la vie associative.

Date	Qui	Quoi
Dimanche 1 ^{er} janvier	Fanfare	Souper saucisses
Jeudi 5 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Dimanche 15 janvier	Ski-Club	Sortie
Vendredi 27 janvier	Municipalité	Réception nouveaux citoyens et habitants
Vendredi 10 février	FSG	Assemblée générale
Dimanche 31 janvier	Ski-Club	Sortie OJ aux Martiniaux
Dimanche 19 février	Ski-Club	Concours des familles
Dimanche 26 février	Carna-Club	Carnaval
Jeudi 9 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
Dimanche 12 mars	Ski-Club	Sortie
Samedi 8 avril	Fanfare	Concert annuel
Dimanche 16 avril	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
Dimanche 7 mai	Paroisse catholique	Kermesse
Dimanche 7 mai	Ski-Club	Rallye
Dimanche 4 juin	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations
Vendredi 9 juin	Fanfare	Concert d'été
Samedi 10 juin	Ski-Club	Corvée chalet
Jeudi 22 juin	Fanfare	Assemblée générale
Mardi 1 ^{er} août	Jeunesse Rocanne et Carna-Club	Fête Nationale
Dimanche 17 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte du Jeûne Fédérale
Samedi 23 septembre	Ski-Club	Corvée bois
Samedi 30 sept. Dim 1 oct.	Paroisse protestante des 2 Rives	Vente de paroisse
Samedi 21 octobre	Ski-Club	Brisolée
Vendredi 10 novembre	Ski-Club	Assemblée générale
Dimanche 26 novembre	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline au Böet
Vendredi 1 décembre	Paroisses	1 ^{re} Fenêtre de l'Avent
Dimanche 3 décembre	Fanfare	Loto
Vendredi 8 décembre	Paroisses	2 ^e Fenêtre de l'Avent
Samedi 9 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Vendredi 15 décembre	Paroisses	3 ^e Fenêtre de l'Avent
Dimanche 17 décembre	Paroisses	Noël des familles au Couvert

Tourisme

Le couvert villageois

Le couvert villageois reste un lieu dédié à l'animation et aux rencontres. De nombreux anniversaires, majoritairement d'enfants, y ont été célébrés durant l'année. L'Association pour les parents et enfants de Lavey-Morcles (APPEL) y organise souvent des manifestations ouvertes au public. Nous avons même reçu, cette année, la visite de Saint-Nicolas.



(Visite de Saint-Nicolas)

Taxe de séjour

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

		Montant taxe de séjour encaissé			
		2017	2016	2017	2016
Nuitées					
	Nbre de nuitées	30'314	25'378	45'471.00	38'361.00
Résidents secondaires					
	Nbre de résidents	21	21	4'046.00	4'046.00
Total taxe séjour encaissée				49'517.00	42'407.00

Si le Grand Hôtel des Bains affiche le plus grand nombre de nuitées sur la Commune, nous avons, depuis quelque temps, d'autres établissements qui proposent un hébergement. Aidan Manor (ancienne école catholique) s'est transformé en maison d'hôtes depuis 2017. D'autres habitants profitent de l'essor des Airbnb (hébergement chez des particuliers) pour proposer des chambres à Lavey-les-Bains et à Morcles. Cela reste marginal pour le moment.



Le Grand Hôtel des Bains

Site internet

Depuis la mise à jour de notre site internet en 2015, nous constatons un intérêt grandissant de la population pour les informations qui y figurent. En effet, il représente le moyen le plus rapide de transmettre une nouvelle importante au plus grand nombre de personnes, comme par exemple les coupures d'eau imprévues, la communication sur le début du plan canicule, le détachement d'une masse de neige provoquant une avalanche, etc.

En plus de pouvoir trouver toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du ménage communal et de la vie en communauté, la population a la possibilité de découvrir des articles et des images dans le « Journal Le Rocan », tels que, pour 2017 :

- Un article sur la semaine OJ
- Quelques anniversaires de nonagénaires
- Un article sur les balades accompagnées
- Des informations sur la commune (géothermie, requérants d'asile à Dailly, etc.)
- Un article sur la visite du Saint-Nicolas
- Etc.



(Balades accompagnées à Lavey-Morcles)

Il va de soi que la réussite et la durée de vie du «Journal Le Rocan» dépendent de l'aide et de la participation des habitants du village et des sociétés locales.

Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 204'226.- (Fr. 203'850) en 2017, exclusivement prélevés sur le prix des entrées au Bains de Lavey. La fréquentation des Bains est influencée par la météo mais la Municipalité ne va pas jusqu'à espérer des étés pluvieux.

FINANCES

Comptabilité générale

Budget

Le budget de l'année 2017 prévoyait :

Recettes	Fr.	3 801 900.00
Dépenses	./.	Fr. 3 677 930.00
Marge d'autofinancement	Fr.	123 970.00
Amortissements	./.	Fr. 162 300.00
Versement à la réserve	./.	Fr. 232 900.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	4 000.00
Déficit	Fr.	-267 230.00

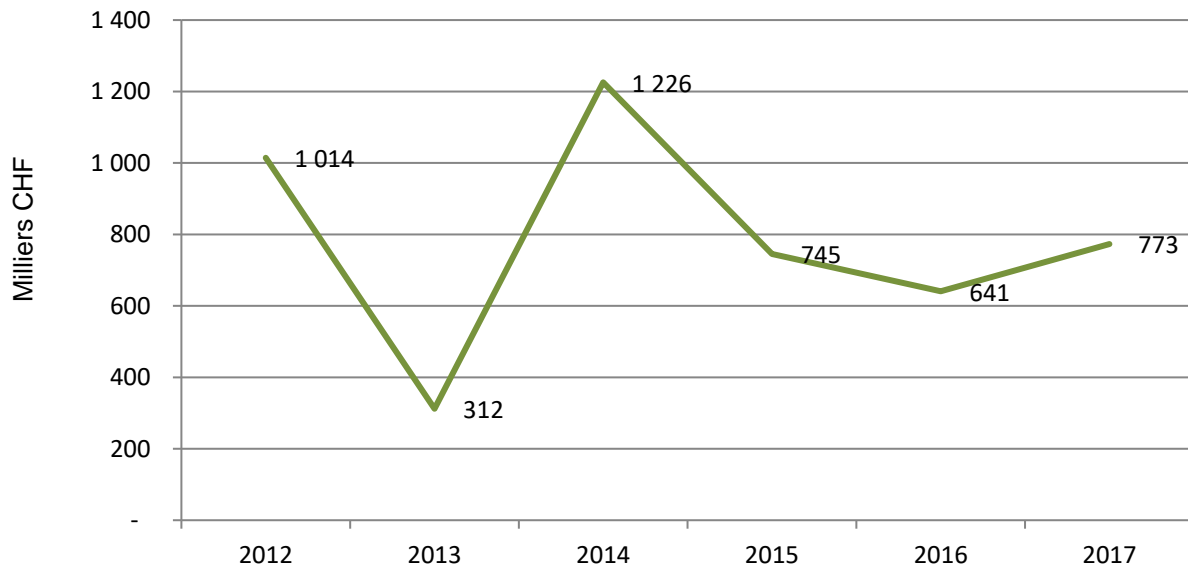
Les comptes bouclés au 31 décembre 2017 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	4 113 568.20
Dépenses	./.	Fr. 3 340 551.26
Marge d'autofinancement	Fr.	773 016.94
Amortissements	./.	Fr. 181 704.10
Versement à la réserve	./.	Fr. 416 930.60
Prélèvement à la réserve	Fr.	43 233.38
Bénéfice	Fr.	217 615.62

L'exercice financier de 2017 se révèle très positif, notamment grâce à des rentrées supplémentaires d'impôts, dont une partie est pérenne et l'autre exceptionnelle. Dès lors, la marge d'autofinancement progresse légèrement. Ce niveau d'autofinancement est nécessaire pour financer les investissements qui se sont poursuivis à hauteur de Fr. 2,3 millions en 2017. Les investissements des deux dernières années totalisent Fr. 3,6 millions, alors qu'ils se montaient à Fr. 500'000 sur les trois années précédentes. Pour faire face à ces engagements, la Municipalité a procédé à un emprunt de 2 millions, au taux de 0,67% sur 10 ans.

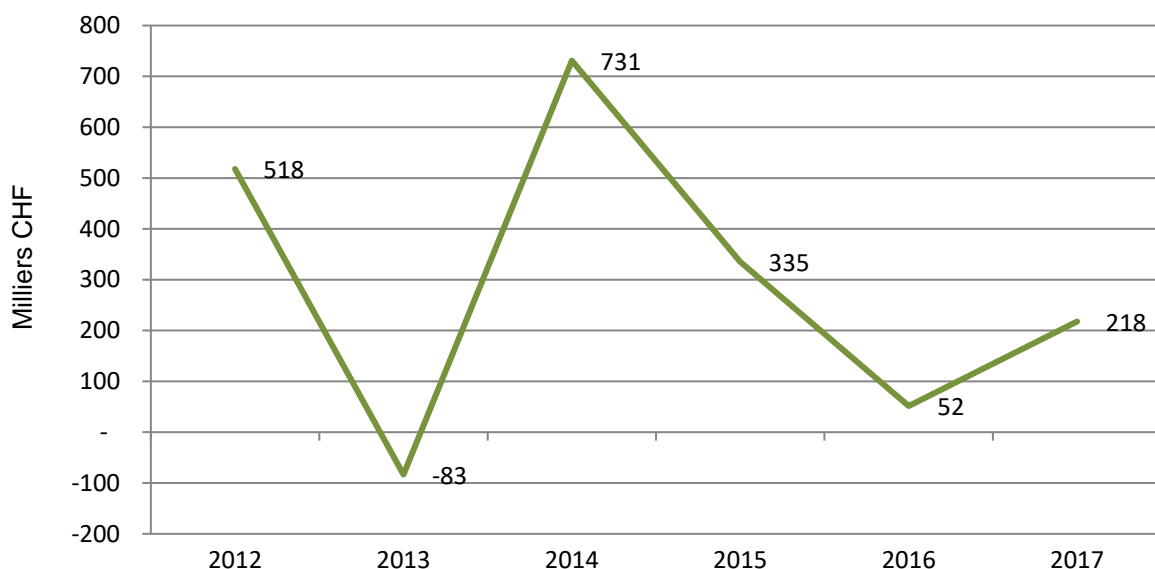
Des explications détaillées figurent dans les rubriques du rapport de gestion, ainsi que dans l'annexe aux comptes. Ceux-ci ne contiennent pas véritablement de point saillant en dehors des investissements et, dans l'ensemble, les charges courantes sont globalement maîtrisées.

Marge d'autofinancement



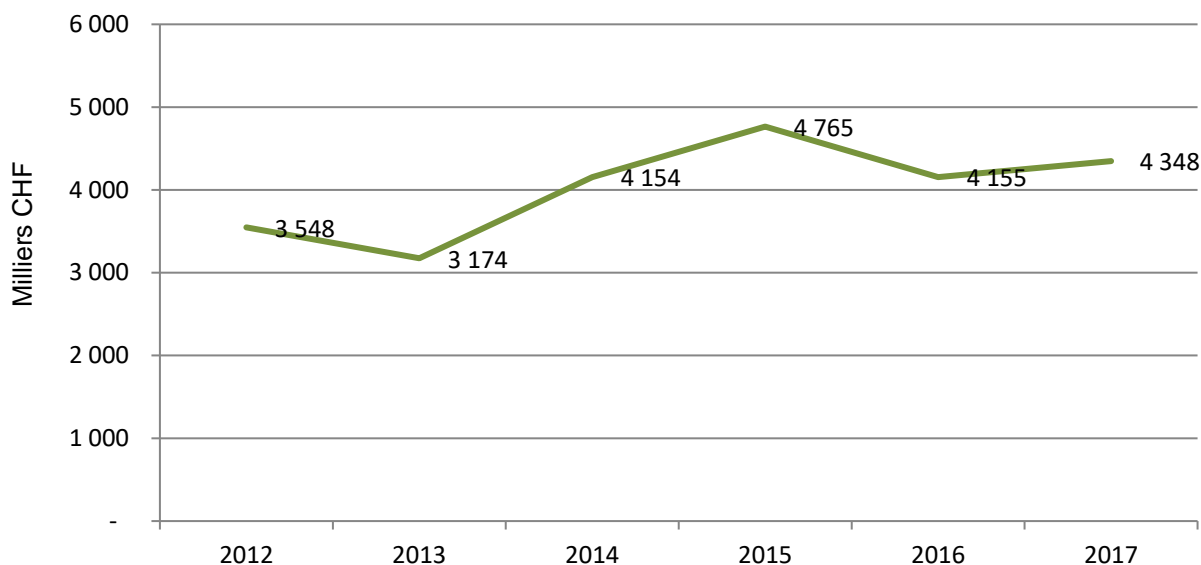
La marge d'autofinancement se renforce légèrement, notamment grâce à une augmentation de 8 % de l'impôt sur le revenu, ce qui équivaut à 4 points d'impôts. Par contre, même si la marge d'autofinancement est très réjouissante, il convient de préciser que celle disponible pour le ménage courant de la Commune se limite à Fr. 406'000.-, en progression de Fr. 164'000.-. Le solde provient des chapitres Eaux et Épuration et est rendu nécessaire face aux investissements importants en cours de réalisation.

Bénéfice



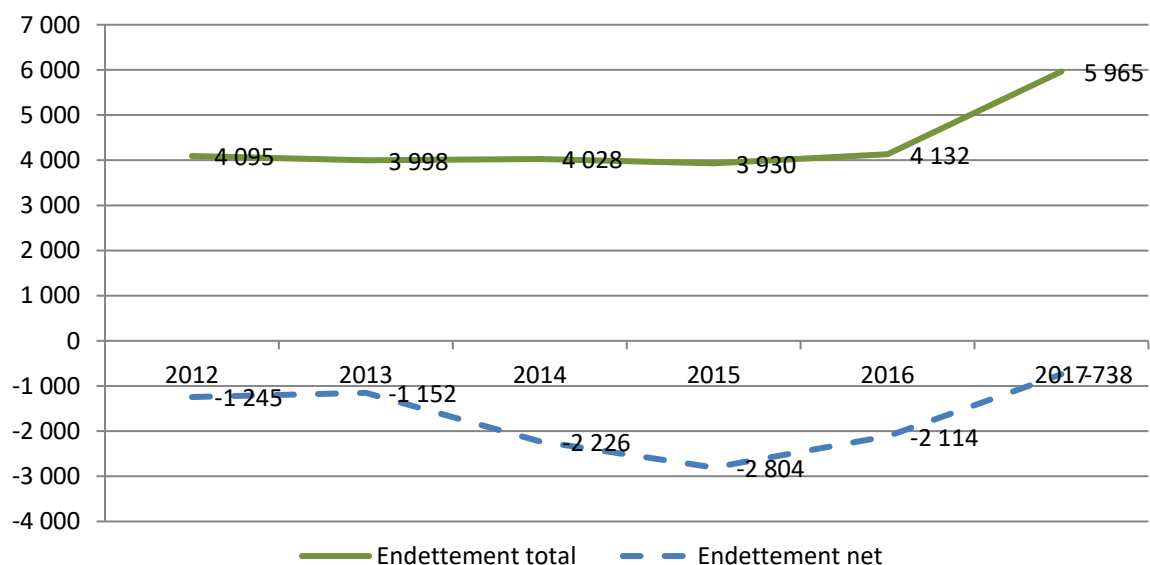
A l'instar de la marge d'autofinancement, le bénéfice comptable progresse légèrement. La Municipalité, par souci de transparence, ne souhaite pas jouer des amortissements pour lisser les résultats des exercices comptables et ceux-ci correspondent aux normes légales.

Liquidités



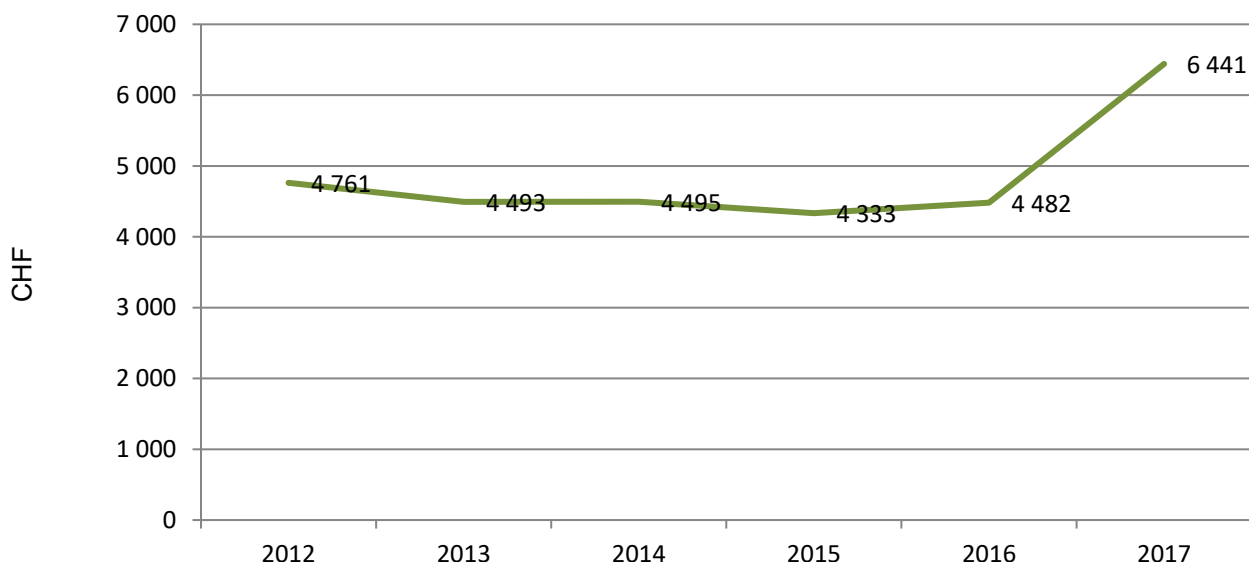
Bien que des investissements importants aient été réalisés, le niveau des liquidités reste à un niveau élevé. Ceci s'explique par la conclusion d'un emprunt de Fr. 2 millions mais également par le niveau élevé de la marge d'autofinancement. Grâce à ce bon niveau de liquidités, les prochains investissements peuvent être envisagés sereinement.

Endettement



Sur ce graphique, la contraction d'un emprunt de Fr. 2 millions apparaît de manière tangible, tant au niveau de l'endettement total que de l'endettement net. Ce dernier reste cependant négatif, ce qui signifie que si la commune remboursait tous ses emprunts avec ses actifs disponibles, il resterait encore des liquidités à hauteur de Fr. 738'000.-.

Endettement par habitant



Du fait de l'emprunt de 2 millions, la dette par habitant progresse fortement à Fr. 6'441.- Ce niveau reste raisonnable en comparaison cantonale, puisque la moyenne de la dette brute par habitant pour l'ensemble des communes vaudoises était de Fr. 7'368.- (2016). La comparaison avec l'endettement net est encore plus favorable puisque pour les communes vaudoises, il est de Fr. 3'497.- alors qu'à Lavey-Morcles, il s'agit encore d'une fortune nette de Fr. 797.-.

Investissements et ouvrages réalisés de 2013 à 2017

Libellé	Crédit accordé	Dépenses d'investissement					Total invest.	Niveau réalisation %	Solde crédit accordé
		2013	2014	2015	2016	2017			
Réfection conduite eau potable Martinaux	21 000.00					24 976.15	24 976.15	Terminé	-3 976.15
Réfection mur soutènement Morcles (déduction faite des subventions)	125 000.00					63 471.15	63 471.15	Terminé	61 528.85
PDDE Lavey-les-Bains	545 000.00					414 628.57	414 628.57	76%	130 371.43
PGEE/PDDE Borbeux	3 646 000.00					548 317.88	548 317.88	15%	3 097 682.12
Rénovation des Eglises	716 623.00				26 489.05	167 605.24	194 094.29	27%	522 528.71
Réalisation du concept Bois-Noir	330 000.00				42 504.30	172 373.95	214 878.25	65%	115 121.75
Amélioration approvisionnement en eau	360 000.00			28 500.00	5 356.75	294 162.46	328 019.21	91%	31 980.79
Crédit d'étude révision PGA (déduction faite des subventions)	105 000.00			15 786.00	31 104.00	20 037.70	66 927.70	64%	38 072.30
PGEE/PDDE Plambuit/Bex	2 110 000.00	68 592.50	24 639.49	2 400.00	947 625.28	573 343.20	1 616 600.47	77%	493 399.53
Crédit d'études aménagement urbain	60 000.00			10 476.00	19 224.00	9 612.00	39 312.00	66%	20 688.00
Réseau d'eau, conduite Lavey-les-Bains (déduction faite des subventions)	61 200.00	45 419.67	2 892.51				54 312.18	Terminé	6 887.82
Réfection toitures chalets	70 100.00	87 403.00					87 403.00	Terminé	-17 303.00
Couvert Villageois	52 000.00		65 052.68				65 052.68	Terminé	-13 052.68
Réfection des routes de Toveyres et	90 000.00			76 540.00			76 540.00	Terminé	13 460.00
Réalisation éclairage public aux abords du collège et de la salle polyvalente	28 000.00				24 932.00		24 932.00	Terminé	3 068.00
Aménagement d'un local voirie à Morcles	69 720.00				78 542.90		78 542.90	Terminé	-8 822.90
Rénovation du Chalet Brûlé	150 000.00				137 772.88	3 261.60	141 034.48	Terminé	8 965.52
Total	9 299 643.00	265 440.17	101 927.69	133 702.00	1 313 551.16	2 291 789.90	5 900 830.92		5 260 600.09

Péréquation financière

Péréquation financière nette

	Prévision 2016	Définitif 2016	Prévision 2017
<i>En faveur de la commune</i>			
Couche de population	88 500	90 901	89 788
Couche solidarité	393 037	411 127	404 116
Total en faveur de la commune	481 537	502 028	493 904
<i>A charge de la commune</i>			
Alimentation du fond	-356 458	-375 804	-368 625
Péréquation financière nette	125 079	126 224	125 279
Autres postes soumis à péréquation			
<i>Participation en faveur de la commune</i>			
Prise en charge des transports	80 517	71 451	83 127
<i>Participations à la charge de la commune</i>			
Facture sociale	-347 821	-310 298	-349 944
Réforme policière	-60 502	-62 450	-62 452
	-408 323	-372 748	-412 396
Péréquation directe, indirecte et police			
Retour thématiques	0	0	0
Solde net des péréquations	-202 727	-175 073	-203 990

La commune voit sa péréquation financière nette augmenter, mais dans une moindre mesure que la facture sociale. Il en découle une augmentation des dépenses nettes de péréquation de Fr. 18'000.-.

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

En 2017, la Municipalité a mandaté l'entreprise forestière WR pour réaliser :

- Deux importantes coupes de bois (Grand Bois du Ban)
- Des soins aux jeunes peuplements
- Des fauchages

Dégâts aux forêts

Les éléments naturels (vent, pluies, etc.) ont épargné nos forêts cette année. Les attaques du bostryche typographe* n'ont quant à elles pas diminué, provoquant l'exploitation de 51 m³ laissés en forêt. La commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de Fr. 3'141.60 pour ces travaux.

*** Le Bostryche typographe en bref :**

- Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent.
- En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux.
- Ce «minage» de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement.
- Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre.
- Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large.
- On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelques 50 œufs.
- Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.



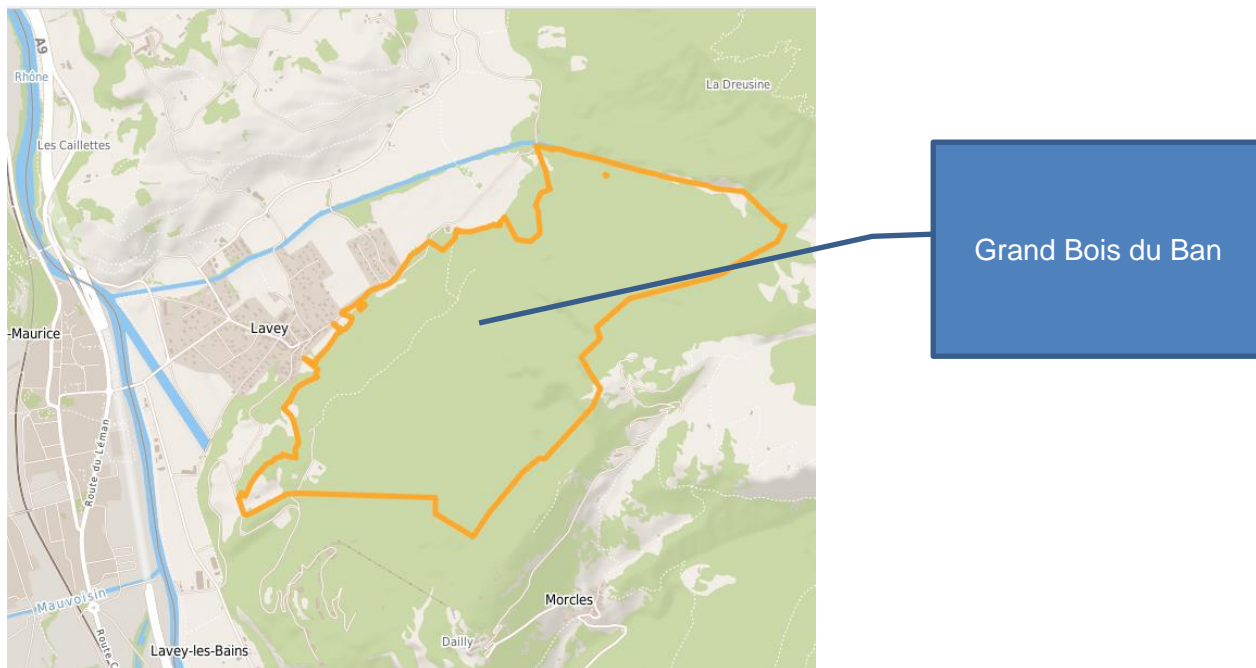
Marché des bois

En 2017, le marché des bois ne s'est pas amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'Euro. Les subventions cantonales permettent néanmoins aux propriétaires privés d'entretenir les forêts de protection. La Commune permet en cas de grande coupe, moyennant la signature d'une convention, de faire l'intermédiaire entre les propriétaires privés, le canton et les entreprises en charge des travaux.

Exploitation en 2017

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2'200 m³ de coupe par année, or seuls 764 m³ ont été réalisés en 2017. Cela représente une baisse par rapport à l'année 2016 et s'explique par les coûts des travaux au m³ et l'absence de bois de qualité notamment pour l'exploitation du Grand Bois du Ban.

En 2017, les exploitations ont été effectuées dans la série 1 (Le Grand Bois du Ban). La Commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 21'792.-.



Sylviculture et plantations

Les fauchages, comme l'année précédente, ont été exécutés dans les plantations se trouvant dans le secteur de la Sasse et Plan du Pré.

L'entreprise forestière WR a effectué de la sylviculture dans les massifs du Grand Bois du Ban, donnant droit à une subvention de Fr. 25'840.-.

Subventions

La Commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y joignant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues, en 2017, pour les travaux de remise en état se monte à Fr. 50'773.60 (détaillées dans le tableau de synthèse).

*RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

LPNMS (loi sur la protection de la nature des monuments et des sites)

Conformément au règlement communal de protection des arbres la Municipalité a :

- répondu favorablement à 1 demande d'abattage
- refusé 2 demandes d'abattage

Aucun recours contre ces décisions n'a été déposé.

Gestion des forêts de Lavey-Morcles

En tout, 105 heures ont été effectuées par le garde forestier pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles, (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.) pour un montant de Fr. 8'925.-.

Une grande partie des heures du garde forestier (martelage, surveillance sanitaire) sont des tâches qui concernent la police forestière et sont prises en charge par le Canton.

Synthèse financière des travaux forestiers

Travaux	Coûts	Vente	Subvention	Résultat
Bois de Ban Exploitation 1	65'019.85	25'721.25	14'996.00	-24'302.60
Bois de Ban Exploitation 2	18'910.80	12'124.85	6'796.00	10.05
La Sasse (fauchage - plantation)	1'895.40		3'840.00	1'944.60
Bois de Ban (sylviculture)	8'849.50		10'000	1'150.50
Dégâts des forêts (Plan Essert)	1'090.80	0*	1'232.00	141.20
Plantation (Plan du Pré)	8'204.40		12'000.00	3'795.60
Dégâts des forêts (Plan Essert)	2'867.40	0*	1'909.60	-957.80
Remboursement sur carburant			1'283.10	1'283.10
* Bois laissé en forêt				
Garde forestier	8'925.00			-8'925.00
Déficit				-25'860.35

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2017. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts telles qu'achat et entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

Concernant l'exploitation du Bois du Ban, 290 m³ sur 489 m³ était du bois de moins bonne qualité ce qui a péjoré le revenu de la vente et laisse apparaître une perte significative.

Explication chiffrée :

Coûts d'exploitation des bois en 2017 pour le Bois du Ban : 110.-/m³ hors TVA.
Prix de vente du m³ qualité bois de feu : 55.-/m³
Pertes : 55.-/m³

Chalets

Chalet des Chasseurs (Plan Essert)

Des travaux de réfection ont été effectués à Plan Essert (chalet des Chasseurs). Un nouveau radier en béton a été fait à l'intérieur du chalet.



Chalet Brûlé

La cheminée de cuisine a été remplacée au chalet Brûlé.

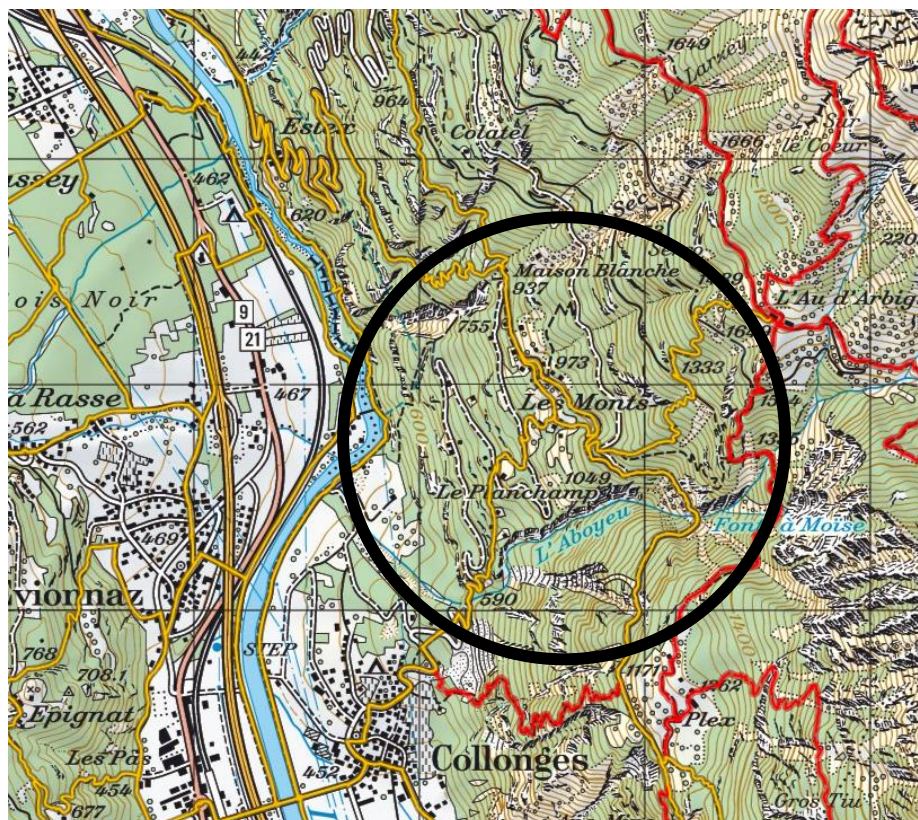
Chalet des Martinaux

Conformément au préavis N°13/2017 la conduite d'eau pour l'alimentation du chalet des Martinaux a été remplacée suite au gel de l'année précédente.



Chemins pédestres

Un nettoyage sur le chemin au contour 17 et une partie du chemin de Morcles a été effectué avec une machine. Ce travail n'a pas pu être effectué par les bénévoles. Une main courante a été posée sur le chemin qui relie Lavey à Collonges.



Concept Bois-Noir

Conformément au préavis N°21/2015 pour l'octroi d'un crédit pour la réalisation du Concept Bois-Noir, la seconde mare (Mesure M 14) prévue dans le secteur de Lavey-les-Bains (Lavey sud) a été réalisée.

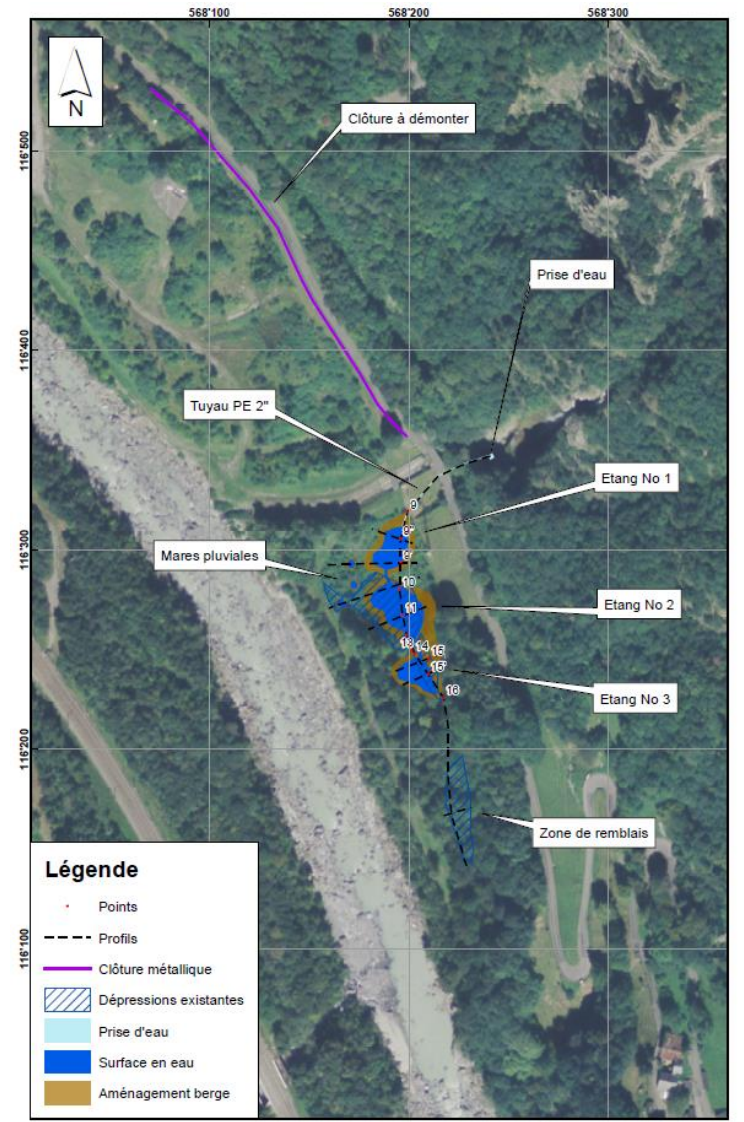
La mesure M 14 (étangs Lavey Sud) a pour objectifs :

- D'optimiser les potentiels nature d'un espace forestier avec peu de valeur pour favoriser des batraciens et d'autres organismes aquatiques ou riverains en compensant le déficit en plans d'eau de la région.
- De créer un habitat favorable notamment aux reptiles le long du mur en pierre sèche et avec des pierriers.
- D'améliorer les conditions de déplacement de la grande faune à travers la route cantonale (corridor à travers le Bois-Noir).

Les mesures :

- La création de 3 étangs alimentés par une prise d'eau dans l'Avançon, en amont de la route cantonale, et de 3 mares pluviales placées sur un remblai derrière la digue du Rhône.
- Des soins culturaux des environs pour créer des éclaircies et favoriser les essences en station.
- L'élimination des néophytes (robinier et buddleia).
- La valorisation du mur en pierre sèche en lisière de pâturage.
- La suppression de la clôture métallique le long de la route cantonale et la mise en place de blocs.

Plan de situation



Bâtiments

Salle polyvalente

Le 16 mai 2017, les pompiers du SDIS des Fortifications et environs sont intervenus à la Salle polyvalente pour une inondation majeure. L'installation d'un nouveau robinet dans le local des sociétés n'a pas été faite convenablement, provoquant une rupture de tuyau. Ces travaux ont été réalisés par un membre de la Fanfare de Lavey. Les travaux de réfection, entièrement pris en charge par l'assurance de la Commune, se montent à plus de Fr. 130'000.-. Il n'est pas exclu que d'autres dommages apparaissent à l'avenir.



Dans le cadre de l'entretien courant, le nettoyage du filtre de la cuisine a été effectué, ainsi que le remplacement de la vanne d'eau.

Collège

La Municipalité a procédé aux travaux suivants :

- le nettoyage des vitres extérieures réalisé par une entreprise spécialisée,
- des travaux de réfection dans les salles de classe réalisés par un employé communal,
- le remplacement des portes d'entrée du bâtiment, afin de répondre aux normes de sécurité en matière d'incendie,
- le remplacement d'un lave-vaisselle dans un appartement.

Travaux

Service de l'urbanisme

La Municipalité s'est réunie à de nombreuses reprises pour travailler sur deux projets stratégiques que sont le Plan général d'affectation et l'Aménagement urbain. La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) donne la possibilité aux communes d'élaborer des plans directeurs sur tout ou partie de leur territoire (art. 35 et ss, LATC). L'objectif du projet de territoire est de réorganiser et qualifier l'aménagement des différentes entités qui composent le territoire communal. Il s'agit également de répondre aux objectifs de redimensionnement de la zone à bâtir fixés par la loi et d'intégrer les études en cours sur la 3^e correction du Rhône (Rhône 3). La Municipalité espère proposer un Plan général d'affectation pour la fin 2018.

En parallèle à l'étude du Plan général d'affectation, elle travaille également sur l'aménagement urbain qui vise les principaux objectifs suivants :

- Assurer la sécurité de tous les usagers
- Garantir la fluidité du trafic
- Veiller à la bonne accessibilité en améliorant le stationnement
- Améliorer la qualité et l'attractivité des espaces publics
- Mettre en valeur le patrimoine historique et architectural existant
- Promouvoir et renforcer les activités touristiques

Les options pressenties feront ensuite l'objet de discussions, avec la commission chargée d'accompagner la Municipalité sur ces préavis, en vue d'effectuer les choix les plus pertinents pour la Commune. Ceux-ci pourront ensuite être présentés au Conseil communal et à la population.

Décision Zone réservée

Dans sa séance du 2 octobre 2017, la Municipalité a décidé de placer la totalité de la commune en zone réservée. Cette décision a été publiée dans la Feuille des avis officiels du 6 octobre 2017. Il s'agit d'un moratoire sur les nouvelles constructions, qui ne seront plus possibles pour une période donnée.

A l'instar de nombreuses autres communes du canton, le Service du Développement Territorial (SDT) a demandé à notre commune de réduire sa surface à bâtir excédentaire, en application du plan directeur cantonal. Cette réduction se fera en révisant le Plan général d'affectation, actuellement en cours d'examen. Avec la création d'une zone réservée, la Municipalité souhaite assurer l'égalité de traitement entre tous les propriétaires fonciers.

A ce stade des études, la surface que la Commune devra retirer à la zone à bâtir n'étant pas confirmée, cette solution garantit la préservation des parcelles libres de construction qui n'ont pas reçu de permis de construire.

Les projets de transformation de constructions existantes seront autorisés même s'ils augmentent la surface de plancher utile, à condition que les règles du PGA en vigueur soient respectées et que les travaux soient réalisés à l'intérieur du volume bâti existant. Cette zone réservée ne remet par ailleurs pas en cause les permis de construire délivrés jusqu'ici.

La zone réservée sera maintenue jusqu'à l'adoption définitive du nouveau Plan d'affectation, en principe en 2019, voire au-delà. Le SDT devra approuver la création de la zone réservée. Ensuite, elle fera l'objet d'une mise à l'enquête et devra être approuvée par le Conseil communal, à l'instar du nouveau Plan général d'affectation et du règlement sur la police des constructions qui lui correspond.



Police des constructions

La police des constructions représente une part importante du travail de l'administration communale, et particulièrement du greffe municipal. Vous trouverez, ci-dessous, une synthèse des dossiers traités.

Synthèse des constructions :

Mises à l'enquête publique 2017 :

- Nouvelles antennes Swisscom	1
- Construction d'une villa	2
- Construction de villas jumelées	2
- Construction d'un bâtiment	1
- Biotope humide	1
- Transformations	3
- Démolition	1

Pour comparaison : 2017 = 11, 2016 = 16, 2015 = 6

Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2017 :

- Construction maison paroissiale	1
- Construction d'une villa	2
- Construction d'un bâtiment d'hébergement	1
- Agrandissement	1
- Changement ou nouvelle destination des locaux	1

Pour comparaison : 2017 = 6, 2016 = 8, 2015 = 5

Travaux de minime importance autorisés par la Municipalité en 2017 :

- Installation de modules d'entraînement	1
- Transformations / rénovations / réfections	2
- Installation de panneaux solaires	3
- Construction d'un cabanon	2
- Couvert à voiture et barbecue	1
- Garage préfabriqué	1

Pour comparaison : 2017 = 10, 2016 = 7, 2015 = 11

La commission des constructions, formée du secrétaire municipal, d'un employé du service technique de la commune d'Aigle et du municipal en charge du dicastère, a traité les dossiers qui lui ont été soumis dans le respect de la réglementation en vigueur. Dès le premier trimestre, la réalité d'un blocage des dossiers par les services cantonaux a accompagné chaque décision.

De plus, la commission de la salubrité et de police des constructions a organisé et géré plusieurs séances de conciliation ou de compréhension. Ces rencontres ont permis dans bien des cas d'éviter des procédures plus complexes où la commission fonctionne comme médiatrice. Plusieurs procédures liées à des conflits de voisinage ont également impacté la commune, souvent prise à parti. La complexité des lois et leurs interprétations par les différents protagonistes ont obligés la commission à s'adjoindre les services d'un avocat spécialiste du droit de la construction.

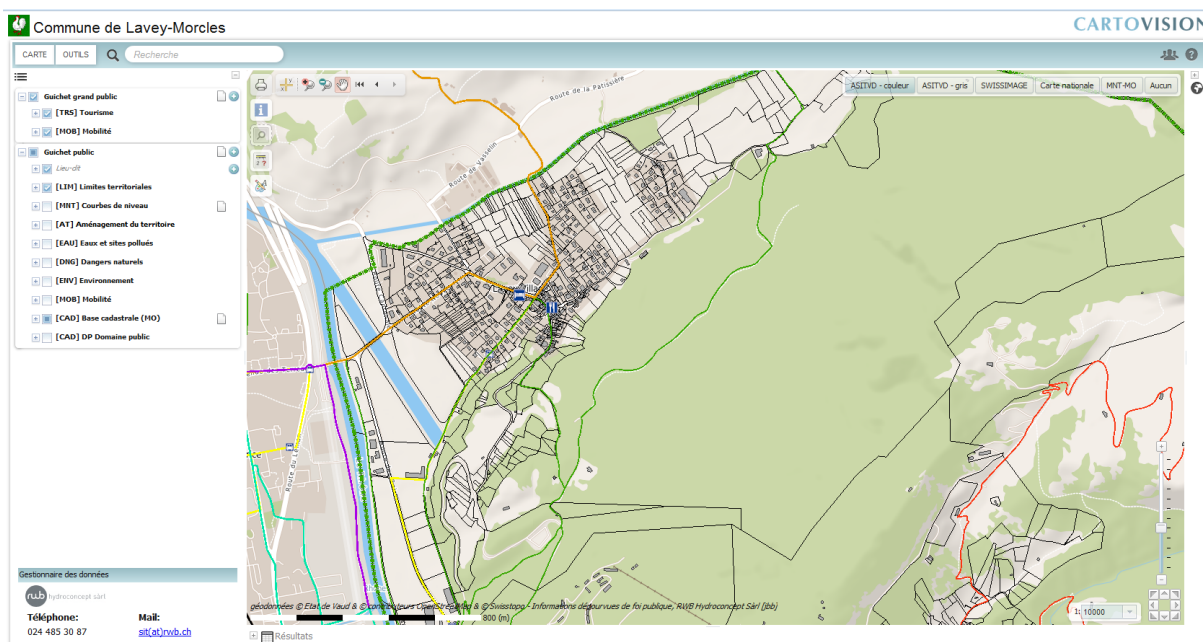
Les contrôles réguliers et aléatoires des chantiers répertoriés sur la commune garantissent la conformité de ceux-ci. Ces interventions sont principalement dirigées sur les aspects sécuritaires et environnementaux.

Un important travail de fond et de rédaction a également été entrepris dans l'optique d'anticiper au maximum la révision de notre règlement sur la police des constructions afin de l'adapter à la réalité du 21^e siècle et en prévision des changements liés au nouveau PGA en cours de réalisation.

Travaux et aménagement du territoire

Mise en place d'un Système d'Information du Territoire (SIT)

Le système d'information du territoire (SIT) débuté en 2015 est toujours en phase test auprès de l'administration. De nombreuses informations ont pu y être intégrées. La présentation et l'accès officiels à la population se fera dans le courant de l'année 2018. En effet, un certain nombre de données manquent encore ou pourraient évoluer. Par ailleurs, la plateforme accueillant le SIT a subi quelques changements, nous obligeant à modifier des éléments tels que l'interface ou le code. La Municipalité souhaite que cet outil puisse, une fois terminé, répondre aux besoins de la population en termes d'information sur le territoire communal. Pour l'heure, toutes les demandes sont traitées par l'administration communale.



Routes

Les routes communales ont été entretenues et balayées comme chaque année. Les travaux sur la Rue Centrale et la Route Neuve ont diminué le nombre d'interventions de la balayeuse, leur entretien étant principalement à la charge de l'entreprise mandatée pour leur réfection.

Comme chaque année, de nombreux trous sur la chaussée ont été réparés en attendant une réfection complète en parallèle aux travaux sur le réseau d'eau.

Fermeture de la Route de Morcles (avalanche)

Dimanche 10 décembre, d'importantes chutes de neige sont tombées sur l'ensemble du canton. La région du Chablais a été particulièrement touchée. En raison de forts vents, des congères se sont formées. L'autoroute A9 a été fermée entre Aigle et Saint-Maurice en direction du Valais, entre 16h et 20h30. Plus de 2'000 véhicules ont été bloqués dans les bouchons. Sur la chaussée autoroutière entre Bex et Saint-Triphon, plusieurs centaines de véhicules ont dû être dégagés l'un après l'autre.

Ces intempéries ont provoqué une avalanche sur le haut de Morcles. La neige est descendue à la hauteur de la route, rendant l'accès au village de Morcles impossible dans un premier temps et dangereux dans un second temps. Un important dispositif, Canton et Commune, a été mis sur place. Dans un premier temps pour sécuriser la route et vérifier que personne ne soit bloqué dans la neige. Dans un second temps pour gérer et informer les habitants restés à Morcles et ceux n'ayant pas pu se rendre chez eux. Chaque habitant a été contacté personnellement pour définir sa situation et le cas échéant être placé, aux frais de la Commune, dans un logement en attendant la réouverture de la route, qui a eu lieu le mardi 12 décembre. Cet incident a fait prendre conscience de la nécessité d'avoir un plan en cas de crise, notamment pour gérer la population de Morcles.



Etat de la route après l'avalanche avec véhicules bloqués.



Secouristes le matin du 11 décembre 2017

Parcs, promenades et cimetière

Cimetière

Les tombes qui ne sont pas conformes au règlement communal (végétation envahissante ou inclinaison des pierres tombales) ont été répertoriées et les familles approchées pour y remédier en 2016 déjà. Les tentatives de joindre les familles concernées n'ont souvent pas abouti. Les démarches ont été poursuivies en 2017, et un nouveau recensement des tombes qui nécessitent un travail urgent a été établi. Les familles d'une partie de ces tombes sera relancée en 2018, et pour l'autre partie dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés, les travaux seront effectués par la Commune, à ses frais.

Parc de jeux

Des jeux abîmés ont été réparés ou remplacés. Une barrière de sécurité a été installée sur le mur donnant sur la rue, afin d'éviter d'éventuelles chutes des enfants.

Une évaluation complète du parc et des modifications, notamment les mises aux normes et le remplacement de certains engins, sera effectuée en 2018, et les travaux seront exécutés dès 2019.

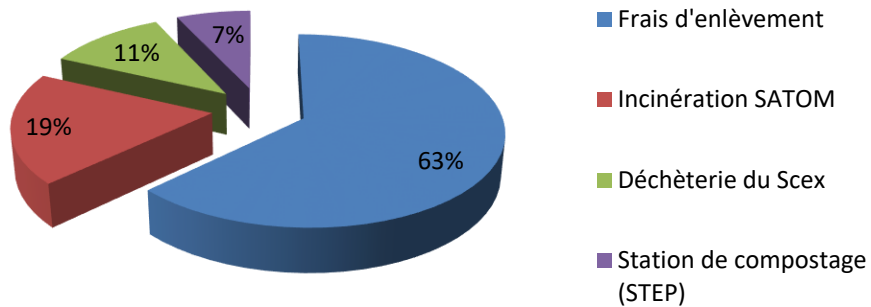
Ordures ménagères et décharges

Gestion des déchets

Le stock de sacs taxés étant encore assez important, le passage aux sacs blancs unifiés est prévu pour 2018.

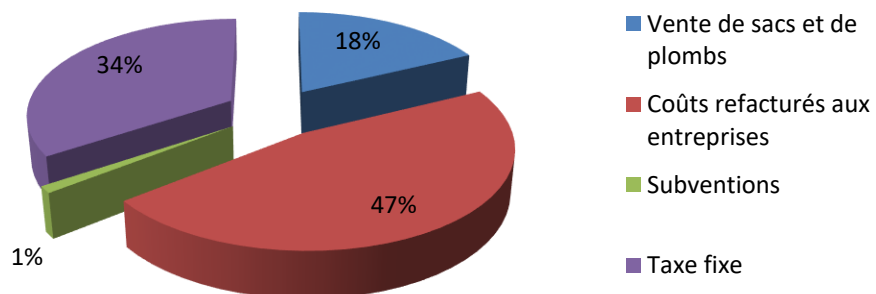
Frais pour l'année 2017

(ordures ménagères et déchèterie)

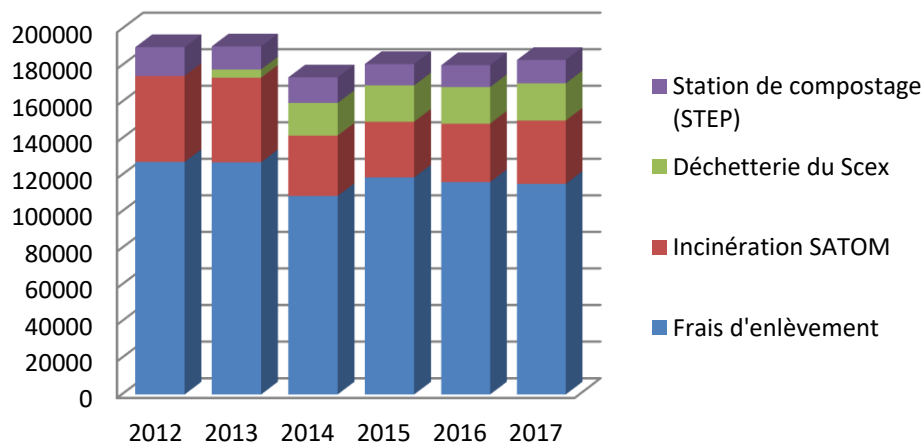


Recettes pour l'année 2017

(ordures ménagères et déchèterie)



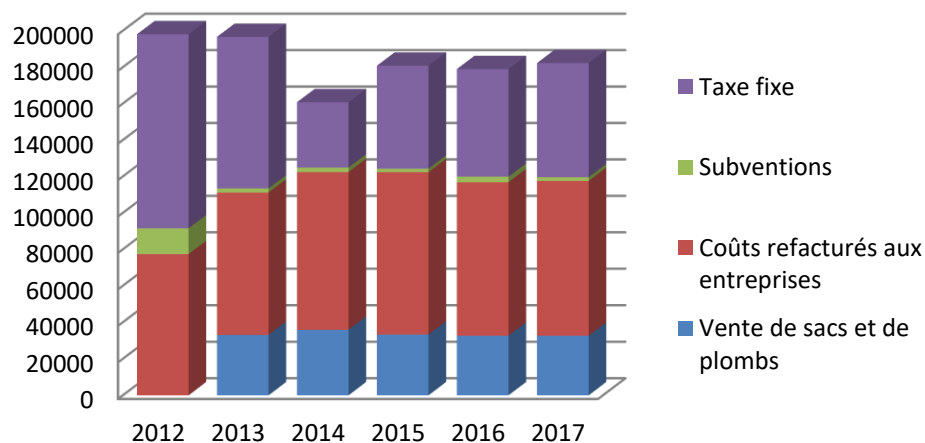
Evolution des coûts



Constats :

- Une constance des frais d'enlèvement ainsi que des frais d'incinération
- Augmentation de la population à Lavey-Morcles mais également à l'Académie de Police provoquant une augmentation des coûts d'enlèvement

Evolution des recettes



Constats :

- Légère augmentation de la taxe fixe
- La refacturation aux entreprises est constante
- La subvention permet de compenser une petite diminution de la vente

Ordures ménagères

Le concessionnaire officiel a transporté :

- 355,69 tonnes de déchets ménagers, soit 3,26 tonnes de moins qu'en 2016 (358,95 t.)

Ramassage communal

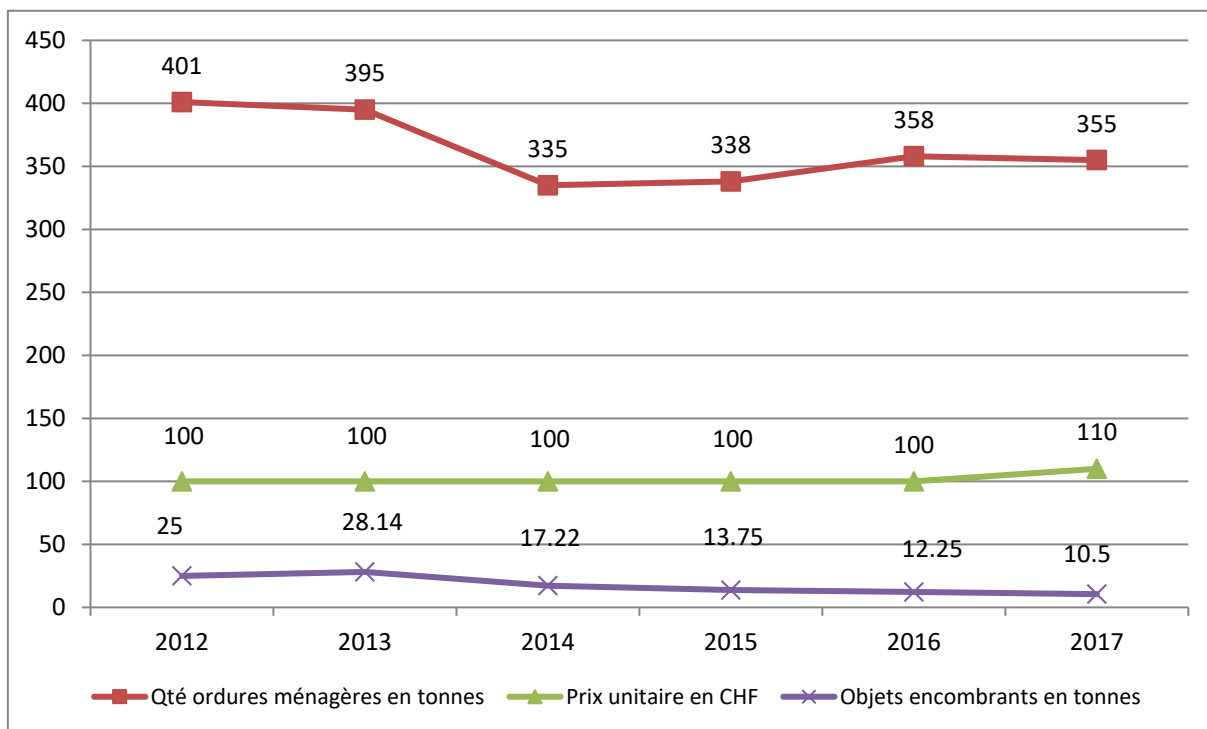
- 10,5 (12,25) tonnes d'objets encombrants
- 8,05 (8) tonnes de ferraille

La baisse du tonnage des objets encombrants laisse imaginer l'utilisation plus conséquente de la déchèterie du Scex (située à Saint-Maurice).

Récupération à la STEP

- | | | |
|-------------------|---|---------------------|
| - Huiles usagées | : | 2132 (1760) litres |
| - Aluminium / fer | : | 1380 (1380) kg |
| - Papier, carton | : | 26.7 (24,56) tonnes |

Évolution des quantités acheminées à la SATOM



Récupération du verre

24,38 (22,87) tonnes ont été récupérées sur le territoire de la Commune.

Récupération du papier

20,6 (17,4) tonnes de papier ont été récupérées sur le territoire de la Commune.

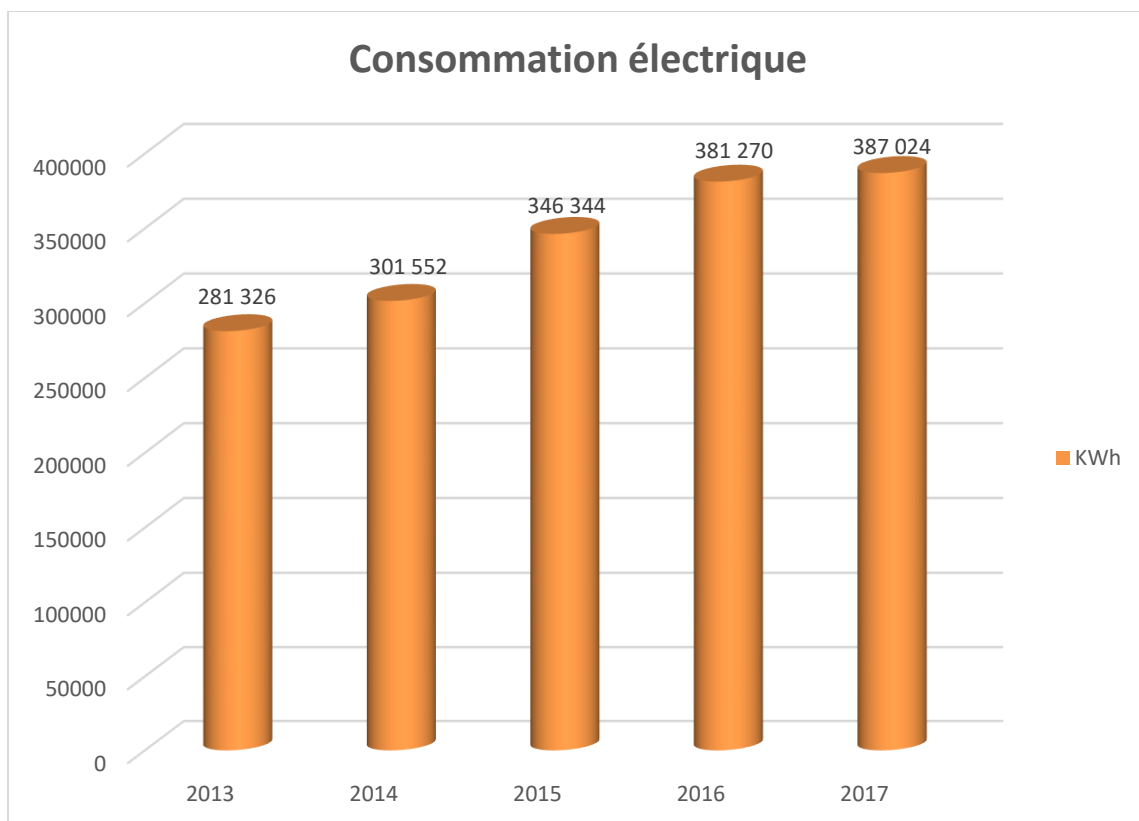
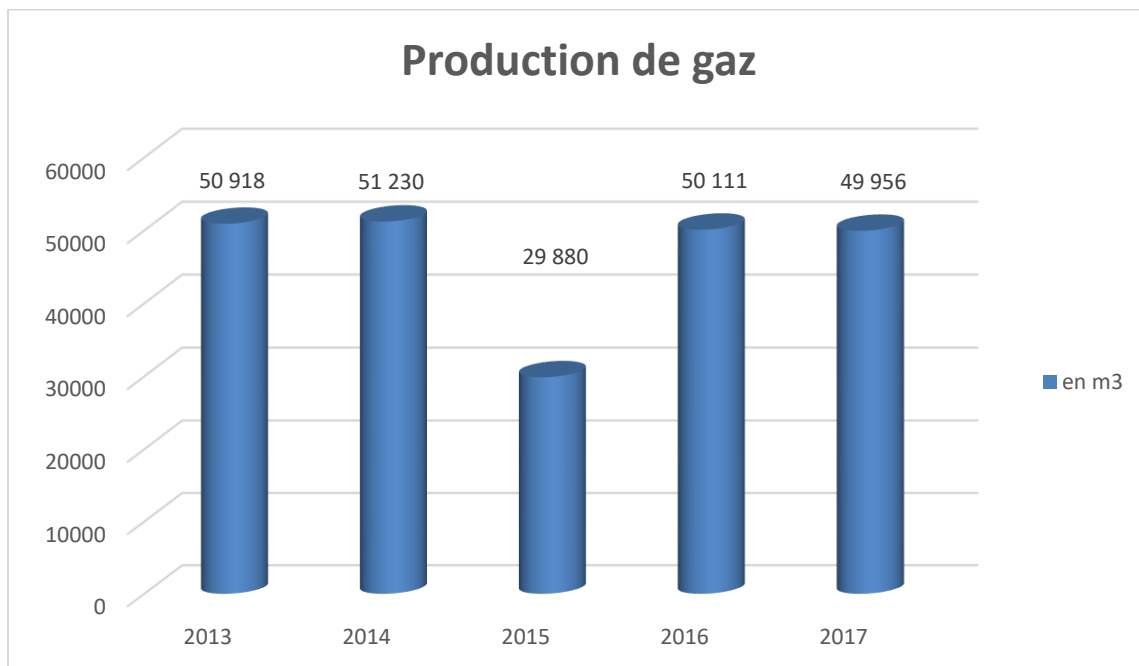
Réseau d'égouts et épuration

STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

Le processus pour le changement d'emplacement de la STEP est long et a suivi quelques rebondissements avec la réflexion d'un possible raccordement à une STEP intercommunale sise à Aigle et traitant les micropolluants. Malgré plusieurs études sur le coût d'un tel raccordement, la Commune d'Aigle n'a pas souhaité continuer sur cette voie. La solution d'un raccordement avec la STEP de Bex reste donc l'option principale.

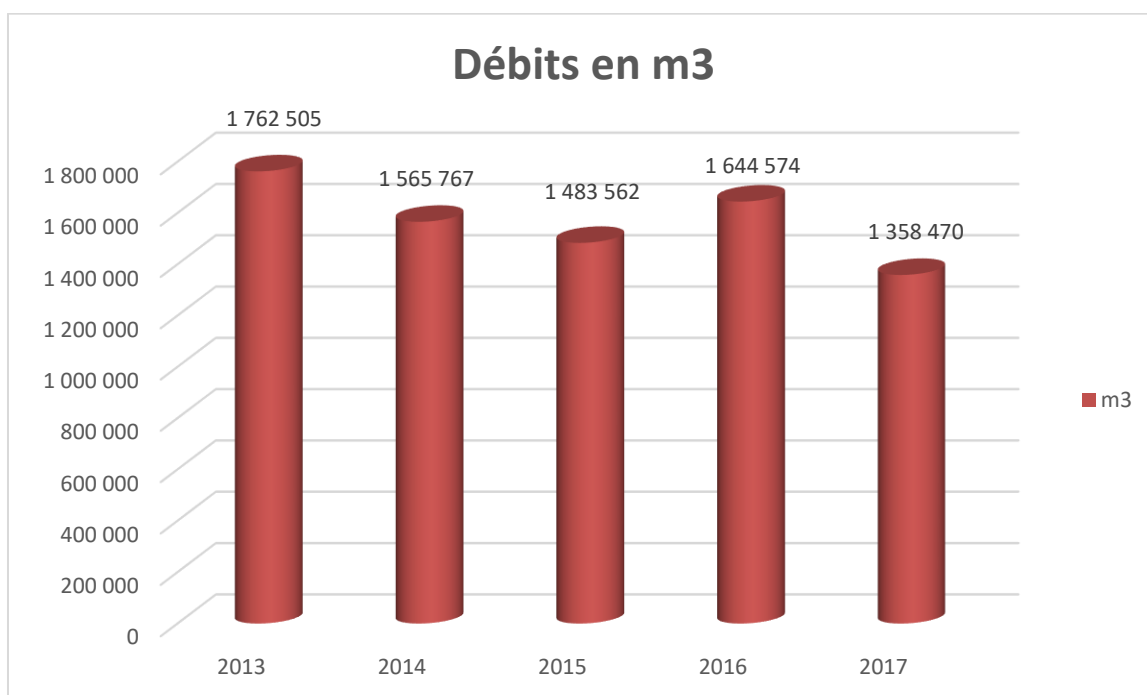
Comme chaque année les travaux indispensables et urgents uniquement ont été réalisés, tels que le changement du dégrilleur. Rappelons que les derniers éléments changés ces dernières années ne seront pas tous perdus lors de la démolition de l'actuelle STEP, mais réutilisés en partie dans le prétraitement de nos eaux usées avant l'acheminement vers la STEP de Bex

Énergie



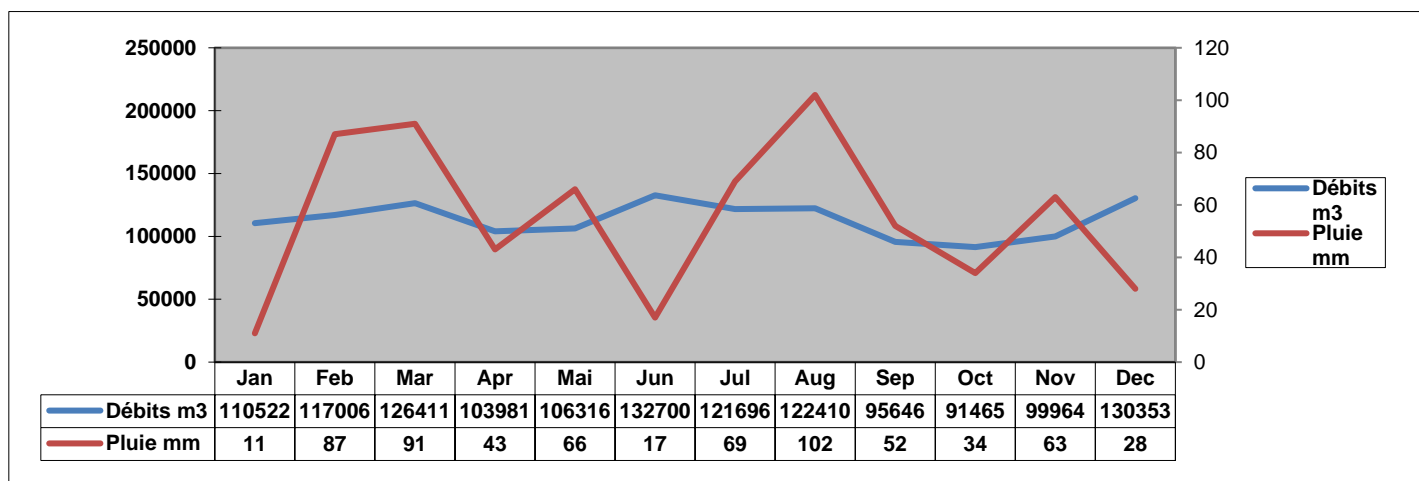
Les débits

Durant l'année écoulée, 1'358'470 m³ d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit au m³ est fortement lié aux conditions météo (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore les eaux usées et les eaux claires.

Débits et pluie 2017 par mois



Place de compostage

Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)

		2016	2017
Apports communes :	St-Maurice	1000	950
	Lavey-Morcles	100	110
Paysagistes		336	225
Privés		3500	3750
Total m³		4936	5035

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Écoles

Effectifs et personnel (année scolaire 2017/2018)

Bien que certaines classes soient géographiquement à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également Saint-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

Élèves actuellement scolarisés à St-Maurice :

- **Total Saint-Maurice: 434 élèves (21 classes)**

Élèves actuellement scolarisés à Lavey-Village :

- **Total Lavey-Village: 45 élèves (2 classes)**

Total Saint-Maurice/Lavey-Morcles 479 élèves (497) – 23 classes

Moyenne 20,82 (21,61) élèves par classe

Cycle d'orientation

22 élèves de Lavey et 4 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2016-2017. L'écolage s'est élevé à Fr. 5'448.- par élève.

Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2017

Projet pilote pour toutes les classes de Lavey et de Saint-Maurice. Les élèves ont pu mener une réflexion positive sur le thème de la diversité et son impact sur le mieux vivre ensemble. Une soirée exposition ouverte au public et un apéritif multiculturel ont couronné l'immense travail réalisé.

Journées de ski

Les classes de 7-8H ont participé au désormais traditionnel camp de ski à Fiesch. Un souvenir mémorable pour nos élèves et nos parents accompagnants si dévoués.

Tâches à domicile

Un groupe de travail a réfléchi sur les tâches à domicile (utilité, contenu, etc.). Des recommandations ont été émises et seront appliquées durant l'année scolaire. 2 semaines spéciales sans devoirs ont été décidées : la première afin de réfléchir avec les élèves à l'utilité des devoirs et leçons et à la façon de s'organiser pour les réaliser (techniques de mémorisation apprises en classe, etc.). La seconde pour permettre aux élèves de réaliser un projet personnel de leur choix sur la semaine et de le partager avec leurs camarades.

La discipline positive

Une formation a été mise sur pied afin de donner aux enseignants des outils efficaces de gestion de classe. Un joli succès pour ce cours de formation continue dispensé par Jean-Paul Fai, enseignant-ressource pour élèves en difficultés.

Nouvelle convention pour les écoles primaires

Une discussion pour établir une nouvelle convention pour les écoles primaires a débuté en 2017 et la convention sera finalisée en 2018. En effet, les accords actuels datent de 2003 et ne sont plus vraiment adaptés aux évolutions de l'école de Saint-Maurice. Le montant final de l'écolage des élèves de Lavey ne devrait toutefois pas être significativement augmenté pour 2018 et les années suivantes.

UAPE (unité d'accueil petite enfance)

La loi vaudoise impose aux communes, dès le 1^{er} janvier 2018, de mettre en place des structures d'accueil de jour pour les enfants hors des horaires scolaires. Lavey ne dispose actuellement pas d'autres structures que les mamans de jour pour le parascolaire et le nombre d'enfants étant relativement restreint, des pourparlers ont été initiés avec Saint-Maurice pour que Lavey puisse utiliser leur UAPE («crèche»), qui ne dispose pas pour le moment d'un nombre de places suffisant et qui devra être adapté. La demande pour cette extension est actuellement dans les mains du Conseil d'État valaisan. D'autre part, une demande a été adressée par la Commune au canton de Vaud pour que, à l'instar de la loi scolaire, ce soit les règles valaisannes qui s'appliquent, dans la mesure où tous les écoliers sont pris en charge par Saint-Maurice. Les discussions aboutiront certainement en 2018.

Paroisses et Cultes

Les discussions pour la conclusion d'une convention entre la paroisse protestante et la commune se sont poursuivies en 2017. Les différents changements à la tête de la paroisse, un manque de personnes au Conseil de paroisse, et la présidence ad intérim durant toute l'année n'ont toujours pas permis de finaliser cette convention. Mais 2018 devrait voir enfin l'aboutissement de cette démarche.

Les importants travaux nécessaires dans les deux bâtiments de culte ont maintenant été étudiés et finalisés. Ils ont débuté en 2017 et seront effectués par ordre de priorité. Les travaux les plus importants concernant le Temple ont duré près d'un an. Il est prévu que le Temple puisse ouvrir à nouveau ses portes au printemps 2018. Les travaux de l'Eglise catholique débuteront quant à eux en 2018.

POLICE

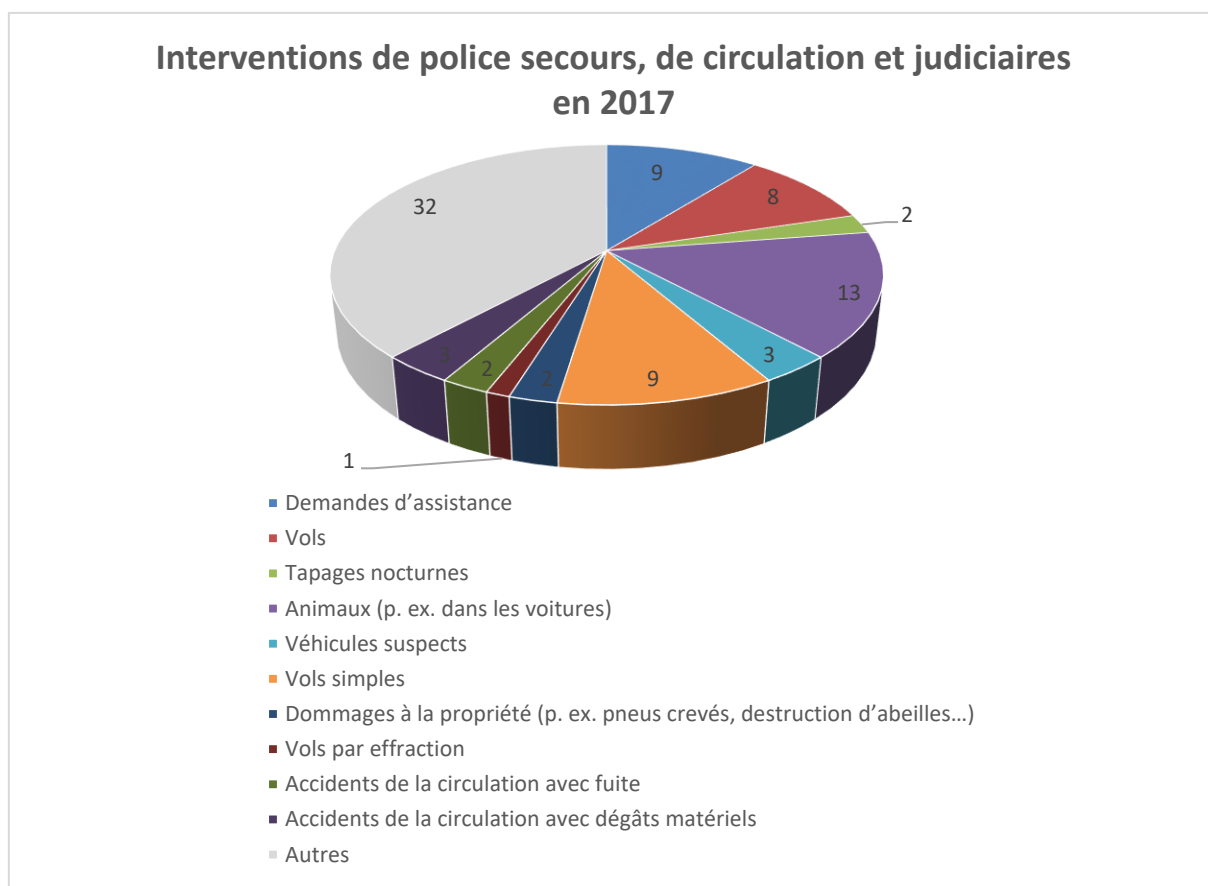
Police

Récapitulatif des interventions de police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2017

124 «événements» ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- 13 animaux
- 9 demandes d'assistance
- 9 vols simples
- 9 incendies
- 9 vols
- 3 objets trouvés
- 3 infractions LCR
- 3 alarmes effraction
- 3 individus suspects
- 3 véhicules suspects

S'y ajoutent de nombreuses autres infractions : 1 accident de circulation avec fuite, 3 accidents de circulation avec dégâts matériels, 2 demandes d'ambulance, 2 disparitions, 3 individus perturbés, 2 atteintes aux mœurs, 2 troubles de la tranquillité, etc., etc.



Encore une fois, si ces chiffres paraissent élevés, il faut préciser que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des faits, notamment les vols, a eu lieu aux Bains de Lavey, comme chaque année.

Poste mobile

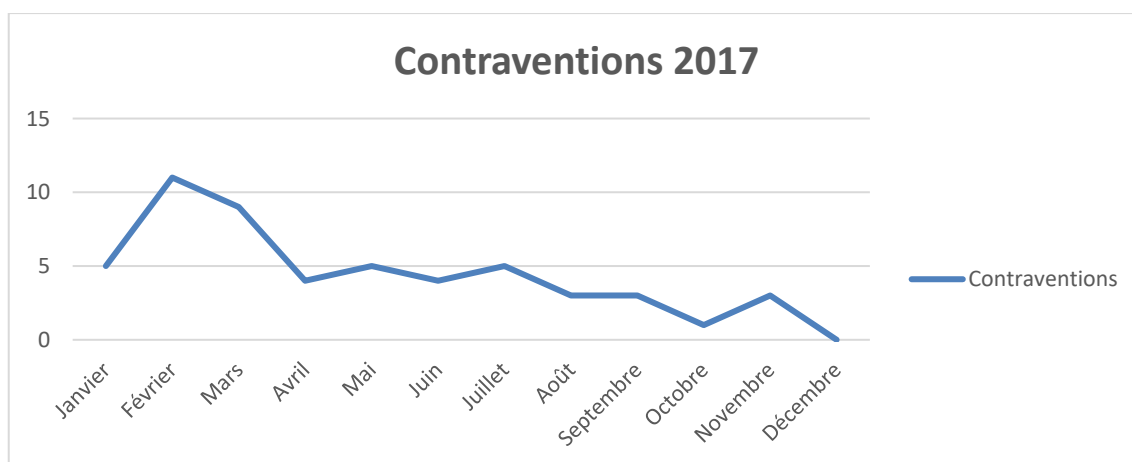
Le poste de mobile est venu 10 fois à Lavey durant cette année 2017. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte, renforcer la proximité ou encore obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence.

La gendarmerie a également effectué une quinzaine de passages préventifs concernant la circulation (très peu de contraventions ont été infligées), et la patrouille pédestre était présente notamment lors de la rentrée des classes.

22 passages des services judiciaires ont également été effectués.

D'une manière générale et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions de ce poste est très limité, notre Commune faisant partie des plus calmes du canton. Et, une fois de plus également, nous nous réjouissons de l'excellente collaboration entre la Commune et la police cantonale, ainsi qu'avec le répondant de proximité, qui joue son rôle de médiateur et passe régulièrement à l'administration communale.

Les amendes d'ordre, délivrées par notre auxiliaire de sécurité, se sont élevées à Fr. 2140.- en 2017. Les problèmes de parage à l'intersection de la Route du Stand, de la Rue Centrale et de la Route des Têches ont fortement diminué.



Signalisation routière

Il n'y a pas eu de travaux spéciaux par rapport à la signalisation routière.

Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2017

	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
Habitants commune					
Habitants dans la commune	946	80	89	399	378
- Suisses	774	64	73	334	303
- Étrangers	172	16	16	65	75
Résidents principaux	930	80	88	390	372
- Suisses	758	64	72	325	297
- Étrangers	172	16	16	65	75
Résidents secondaires	16		1	9	6
- Suisses	16		1	9	6
- Étrangers	0				
Résidence principale					
De sexe féminin	470	80		390	
De sexe masculin	460		88		372
État civil					
Célibataires	402	80	88	99	135
Marié(e)s	325			160	165
Veufs (Veuves)	53			44	9
Divorcé(e)s	110			66	44
Marié(e)s/séparé(e)s	38			21	17
Partenariat	2				2
Religion					
Catholiques	327	17	20	156	134
Protestant(e)s	240	6	12	114	108
Sans confession	120	15	18	37	50
Autres	243	42	38	83	80
Divers					
Conseillers communaux	26			6	20
Pompiers	5				5
Électeurs communaux	633			330	303
Électeurs cantonaux	583			307	276
Électeurs fédéraux	583			307	276
Propriétaires de chiens	71			40	31
Naissances	12	6	6		
Décès	11			5	6
Étrangers - Permis					
Permis B	64	7	4	28	25
Permis C	94	8	9	33	44
Permis L	8		1	2	5
Autres permis	6	1	2	2	1

Service du feu

Le corps des sapeurs-pompiers a vécu une année supplémentaire dans les locaux de l'ancien arsenal. Le projet de caserne évolue et entre en phase de réalisation. Même si l'impatience grandissante est de plus en plus perceptible, l'ambiance et la confiance restent bonnes.

Le nouvel état-major, emmené par le commandant Alain Pasche et son remplaçant Michaël Daves, a œuvré à la satisfaction des deux Communes. Le corps poursuit sa mission dans la continuité des années passées avec comme objectif ambitieux l'organisation en mai 2018 de l'assemblée générale de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, ainsi que son concours, la mise sur pied d'une telle manifestation se préparant sur le long terme.

Sur le plan opérationnel, l'effectif au 31 décembre 2017 est de 50 membres répartis comme suit :

	Officiers	Sous-officiers	Sapeurs	Civil	Total
État-Major	5	0	1	0	6
Détachement premier secours	7	10	20	0	37
Détachement d'appui	0	0	7	0	7
Effectif au 31.12.2016	12	10	28	0	50

Lors du recrutement de novembre 2017, 4 nouveaux arrivants ont rejoint le SDIS des fortifications, dont 1 Rocanne.

Huit pompiers ont bénéficié d'une promotion en 2017 :

- Cap Alain Pasche au grade de Major
- Premier Lt Michaël Daves au grade de Capitaine
- Lt Michaël Morisod au grade de Lieutenant
- Cpl Xavier Bruchez au grade de Lieutenant
- Sap Mathieu Ravy au grade de Caporal
- Sap Emmanuel Caillet-bois au grade de Caporal
- Sap Lionel Pacollat au grade de Caporal
- Sap Mike Reymond au grade de Caporal

Le total des heures d'intervention s'élève à 702 heures pour 57 interventions, réparties entre :

- Les feux divers (15)
- les sauvetages de personnes et animaux (9)
- les inondations accidentelles (5)
- les cas de pollution (2)
- les alarmes automatiques (10)
- les interventions «techniques» diverses (14)
- fuite de gaz (1)
- et enfin les renforts aux SDIS voisins (1)

Les membres du SDIS ont également été engagés dans différentes autres activités pour la sécurité ou l'aide à l'organisation. Parmi les manifestations, on peut relever les services suivants :

- surveillance au Théâtre du Martolet (55 heures)

- surveillance lors des manifestations du 1^{er} août (64 heures)
- sécurisation lors du Rallye du Chablais (32 heures)

Les 15 avril et 22 septembre ont eu lieu les cours pour les cadres officiers et sous-officiers et l'exercice de compagnie. Ces cours se sont déroulés à Lavey. Le programme de ces journées était instruit sur la base des thèmes fixés par l'ECA. Les journées se sont terminées par un exercice sous forme d'intervention, le but pour les sapeurs étant d'appliquer les bases du règlement, pour les sous-officiers le rythme de conduite et pour les officiers la tactique et les techniques d'intervention.

Les exercices se sont déroulés conformément au programme établi en début d'année et les thèmes fixés par l'ECA ont été entraînés selon les directives. La préparation des exercices a été confiée à des officiers et sous-officiers différents qui ont mené à bien leur mission. Les objectifs fixés pour cette année sont toujours d'élever le niveau de la formation afin d'être plus performant en cas d'intervention, de trouver des solutions pour augmenter la fréquentation aux exercices, de maintenir une bonne collaboration avec les SDIS environnants. La fréquentation aux exercices n'est toujours pas des meilleures.

Le lendemain de l'assemblée des délégués de la Fédération à L'Isle, deux équipes se sont présentées au concours de la FVSP et ont concouru dans la discipline de l'échelle remorquable à moteur et de la motopompe. Ce genre de concours a pour but de fédérer l'esprit d'équipe, d'augmenter les connaissances tout en passant une excellente journée où nous pouvons montrer à la population le savoir-faire des pompiers. En fin de journée, proclamation des résultats, et nos deux équipes ont obtenu un très bon 3^e rang à l'échelle remorquable et une 4^e place pour la moto pompe.



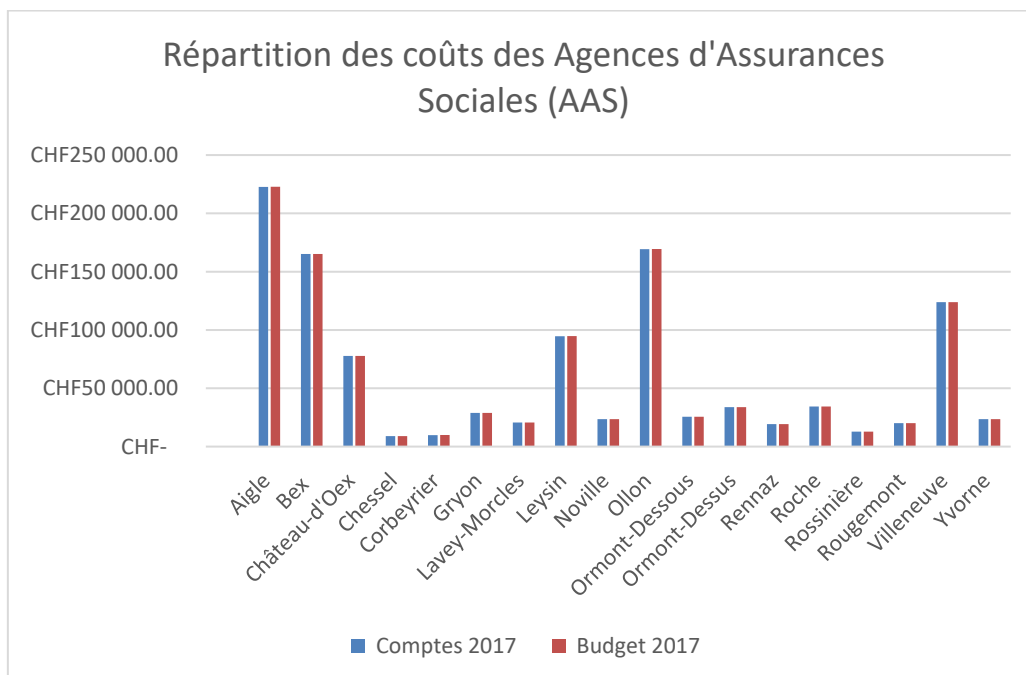
Protection Civile

Pour l'ORPC Aigle, organisation à laquelle la Commune est affiliée et pour laquelle elle participe financièrement à raison de Fr. 17.30 par habitant

De nombreuses habitations disposent d'un abri PC, réglementé ou pas, selon la taille de l'habitation. En 2018, la Protection civile, aidée administrativement par la Commune, procédera à un référencement et une mise à jour des données concernant les abris PC. L'objectif de cette mise à jour est de vérifier que le quota d'abris sur le territoire communal est suffisant par rapport à la population et de contrôler la fonctionnalité des abris. Les propriétaires concernés seront informés des visites par courrier.

Service social

ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'en-haut (Association régionale de l'action sociale)



Communes	Comptes 2017	Budget 2017
Aigle	CHF 222 737.45	CHF 222 771.00
Bex	CHF 165 186.86	CHF 165 212.00
Château-d'Oex	CHF 77 799.45	CHF 77 811.00
Chessel	CHF 9 040.08	CHF 9 041.00
Corbeyrier	CHF 9 884.73	CHF 9 886.00
Gryon	CHF 28 878.02	CHF 28 882.00
Lavey-Morcles	CHF 20 705.43	CHF 20 709.00
Leysin	CHF 94 692.52	CHF 94 707.00
Noville	CHF 23 490.50	CHF 23 494.00
Ollon	CHF 169 364.47	CHF 169 390.00
Ormont-Dessous	CHF 25 545.07	CHF 25 549.00
Ormont-Dessus	CHF 33 808.97	CHF 33 814.00
Rennaz	CHF 19 244.41	CHF 19 247.00
Roche	CHF 34 402.51	CHF 34 408.00
Rossinière	CHF 12 898.09	CHF 12 900.00
Rougemont	CHF 20 111.89	CHF 20 115.00
Villeneuve	CHF 123 912.97	CHF 123 932.00
Yvorne	CHF 23 558.99	CHF 23 562.00

La participation des communes au financement des Agences d'Assurances Sociales est restée la même, soit de Fr. 22.83 par habitant au budget 2017 à Fr. 22.82 aux comptes de la même année.

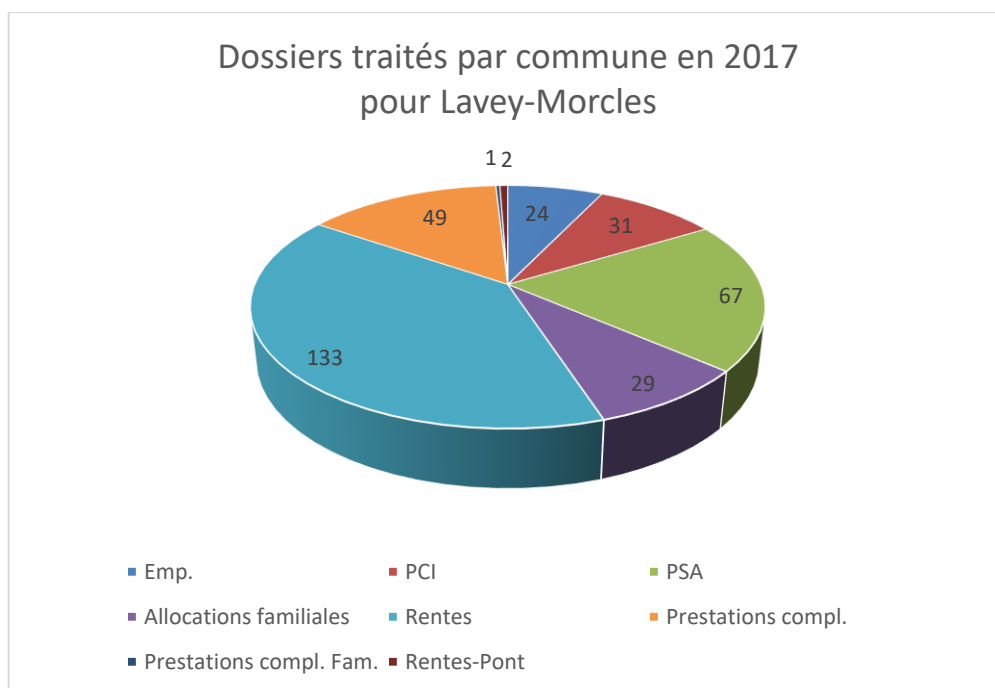
Concernant le réseau d'accueil de jour des enfants, à l'instar de l'année 2016, les finances de l'ARASAPE pour l'année 2017 sont toutes aussi bonnes. Bien qu'en légère hausse, par rapport à l'année dernière (Fr. 95.24, hausse de Fr. 7.18) la participation moyenne des communes du Chablais est de Fr.102.42, soit Fr. 20.82 en dessous du budget.

	Total des Communes du réseau	
	Total de la contribution	Montant par habitant
Budget 2017	CHF 5 422 536.00	CHF 123.24
Comptes 2017	CHF 4 430 654.22	CHF 102.42
Ecart	CHF 991 881.78	CHF 20.82

Les coûts pour la Commune de Lavey-Morcles sont également en dessous du budget 2017 avec un écart de Fr. 30.-.

	Commune de Lavey-Morcles	
	Total de la contribution	Montant par habitant
Budget 2017	CHF 97 390.00	CHF 107.38
Comptes 2017	CHF 59 972.00	CHF 77.38
Ecart	CHF 37 418.00	CHF 30.00

L'ARASAPE clôture l'année 2017 avec un excédent de produit de Fr. 31'446.27, qu'elle attribue au fonds de rénovation du bâtiment.



Intégration

La commune avait accueilli en mai 2016 une famille de réfugiés kurdes, qui avait fui la guerre en Syrie et effectué un périple de plusieurs années avant de finalement parvenir en Suisse. Le Conseil communal avait donné son accord pour cet accueil.

La famille Mustafa, un couple de trentenaires et deux enfants de 5 et 6 ans, a été logée dans un appartement du Vieux-Collège, propriété de la commune, mis gracieusement à la disposition de l'Établissement vaudois pour l'accueil des migrants (EVAM).

La famille s'était très bien intégrée à Lavey, malgré d'évidentes différences culturelles, les enfants allaient à l'école, les parents apprenaient le français et Monsieur avait un petit emploi dans la commune, et tout le monde participait volontiers aux activités et festivités organisées dans la commune.

Malheureusement, en juin 2017, Zainab Mohammad (la maman) s'est noyée dans le Rhône. Toute la famille a évidemment été effondrée, et, d'entente avec la commune et avec l'EVAM, a décidé de se rapprocher de leur seule famille en Suisse, qui vit à Payerne. Le papa et les enfants ont donc trouvé un appartement à Payerne, où ils vivent actuellement. Ils ont obtenu un permis B, ce qui leur permet d'être tranquilles sur le plan de l'asile. Et, aux dernières nouvelles, tout le monde va bien, surtout les enfants qui se sont vite adaptés, encore une fois, à leur nouvelle vie.

La commune a décidé de ne pas renouveler l'expérience d'accueillir une famille de migrants, en tout cas pas pour le moment, et a remis en location l'appartement du Vieux-Collège. Mais malgré sa fin dramatique, l'expérience de cet accueil restera très positive et un enrichissement à plusieurs niveaux pour la commune et certains de ses habitants.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Avec l'aide de notre fontainier et du service des eaux de Bex qui s'occupent :

- de notre réseau et de son entretien courant,
- des réservoirs,
- des installations,

nous avons été principalement occupés à la bonne marche et à la réalisation des travaux présentés dans le préavis n°22/2015 pour l'adduction d'eau de Plambuit et la mise en séparatif.

Le service des eaux a également :

- contrôlé et entretenu les coupe-pression, les purges et les réservoirs ;
- déplacé et révisé des bornes hydrantes ;
- mesuré les débits et posé des plaquettes sur les bornes hydrantes, financé à 50% par l'ECA ;
- ouvert, entretenu et fermé les fontaines ;
- changement de vieux compteurs et pose de nouveaux, notamment à Morcles ;
- détection et réparation de fuites sur le réseau privé

Analyses d'eau

La qualité de l'eau est régulièrement analysée par le Service cantonal. Il en ressort que la qualité de notre eau est excellente et que l'eau délivrée sur le territoire est qualifiée de moyennement dure (18° fH à Lavey et 21° fH à Morcles).

Éclairage public

L'éclairage tant attendu du hameau de Plambuit a été effectué lors des travaux liés aux PGEE/PDDE (raccordement Bex). Les 10 lampadaires posés remplacent avantageusement l'unique source lumineuse qui éclairait la route. Dans le même contexte, l'éclairage de la route du Stand a été remplacé par 8 nouveaux luminaires. Les coûts de ces adaptations avaient été planifiés dans le préavis 22/2015 et se montent en finalité à Fr 65'247.10.

La pose d'un éclairage provisoire à la route des Champs a été demandé par les FMA pour le besoin d'un chantier.

En ce qui concerne le reste des installations d'éclairage public, en dehors de l'entretien courant, aucun travail conséquent n'a été effectué.

CONCLUSION

Durant l'exercice 2017, comme à l'accoutumée la Municipalité a géré avec diligence les affaires communales, avec le souci permanent des intérêts de la Commune et de celui de ses habitants. Pour traiter des dossiers parfois complexes, elle s'est entourée ponctuellement de différents spécialistes dans des domaines très variés (droit, construction, réseau d'eau, informatique, etc.).

En dévoilant le budget 2017, la Municipalité annonçait la fin des années se soldant par des excédents. Rien de surprenant après les lourds mais néanmoins nécessaires investissements consentis. Seulement voilà, nous nous retrouvons à nouveau avec un excédent de produit et ce malgré les amortissements réalisés. Est-ce la conjoncture économique qui provoque cela ? Nous n'en savons rien. Nous pouvons toutefois imaginer que l'excellente organisation et l'optimisation des services, dont certains sont externes, y sont pour quelque chose. Ne nous réjouissons pas trop vite non plus, maintenant que nous avons presque un réseau d'eau tout neuf, d'autres dépenses tout aussi importantes nous attendent.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des conseillers pour leur collaboration, à travers différentes commissions et durant le Conseil, ainsi que le personnel communal qui met en œuvre pour la Commune les services que l'on attend d'elle.

DÉCISION

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Lavey-Morcles, dans sa séance du 14 juin 2018

- vu le préavis municipal N°01/2018,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2017
- d'adopter les comptes 2017 arrêtés au 31 décembre 2017 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2018

